

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE PROVINS-SOURDUN

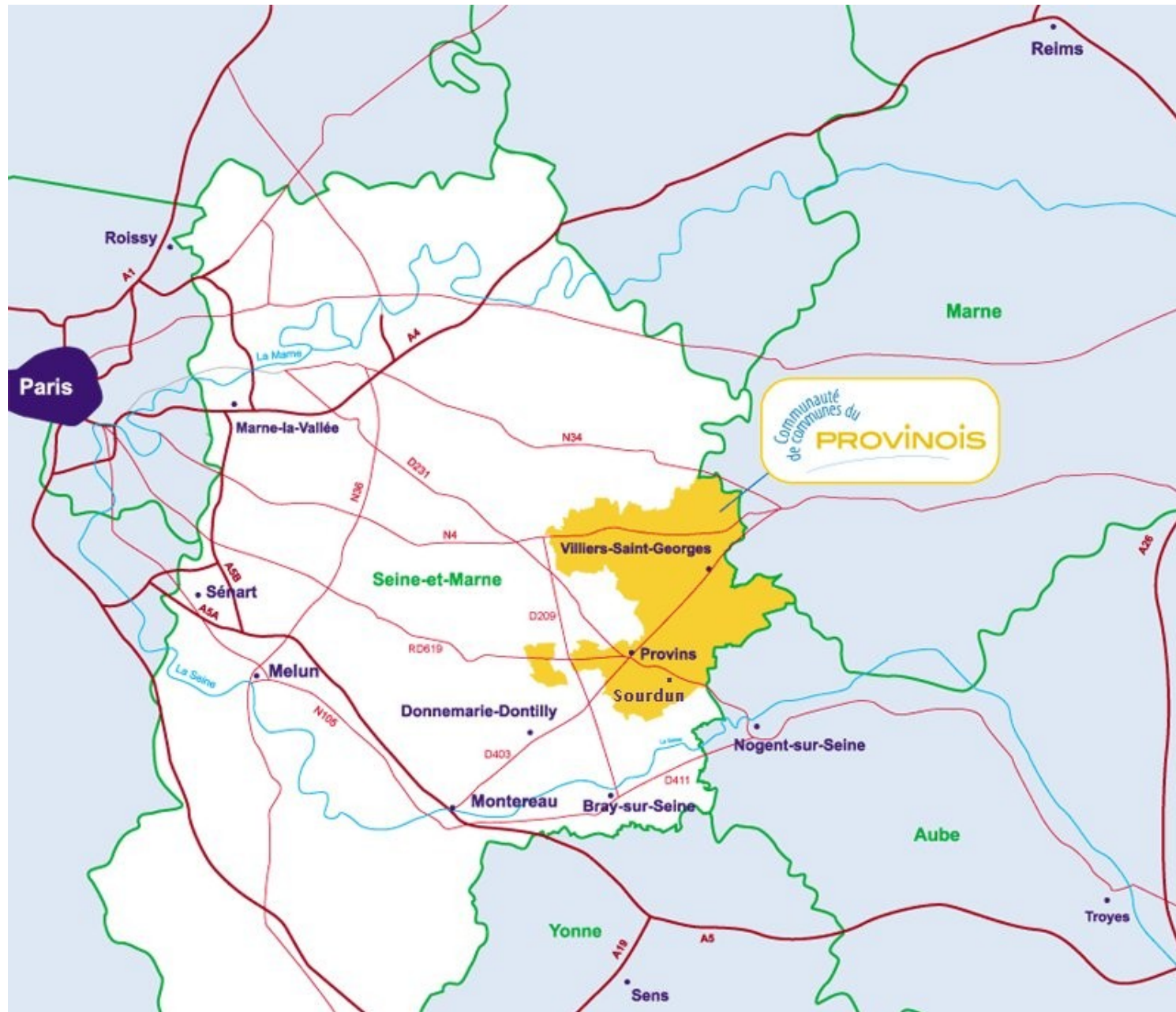
26 mai 2009



ENTRE

- l'Etat, représenté par M. Michel GUILLOT, Préfet de Seine et Marne,
 - la communauté de communes du Provinois, représenté par M. Christian JACOB, président,
 - le Département, représenté par M. Vincent EBLE, Président du Conseil général,
 - la commune de Sourdun, représentée par M. Eric TORPIER, maire,
-
- Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité nationale,
 - Vu la circulaire n° 5318/SG de M. le Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Il est convenu de conclure un contrat de redynamisation du site de Sourdun à la suite de la décision du transfert du 2^{ème} Régiment de Hussards de SOURDUN à Haguenau dès juillet 2009.



1- PREAMBULE

1.1- Le fait générateur

Le Plan de modernisation de défense décidé par le Gouvernement a prononcé le transfert dès juillet 2009 du 2^{ème} Régiment de Hussards de SOURDUN dans la Garnison de Haguenau.

Ce transfert concerne une unité militaire présente depuis plusieurs décennies dans le territoire du Provinois, par ailleurs dépositaire d'un très ancien passé militaire.

L'abandon de Garnison du 2^{ème} Régiment de Hussards a été ressenti avec une forte émotion par tout un territoire très attaché à la présence multiséculaire de l'Armée Française.

Composé de 900 personnels civils et militaires représentant 463 familles, le 2^{ème} Régiment de Hussards est, en effet, le deuxième employeur du bassin d'emplois de PROVINS. Or, ce bassin d'emploi connaît toujours un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale et départementale, même si l'écart avec la moyenne nationale a tendance à se réduire depuis 2003. Cette fragilité a justifié le classement de 17 des 28 communes de la Communauté de communes du PROVINOIS en Zone de Revitalisation Rurale en 2006 puis l'éligibilité du territoire aux Aides à Finalité Régionale en 2007.

Le 2^{ème} Régiment de Hussards est implanté sur la commune de SOURDUN, limitrophe de PROVINS, sur un camp militaire de 150 hectares, légèrement excentré du cœur du village et jouxtant la RD 619. L'avenir de ce site est immédiatement apparu comme un élément central des réflexions des élus locaux dont l'objectif majeur était d'éviter de créer une friche militaire.

Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan d'accompagnement des restructurations de défense afin de faciliter la transition des territoires les plus durement touchés par les mesures de la carte militaire. L'objectif de ce plan est de recréer un volume d'emploi et d'activité économique comparable à celui supprimé sur le bassin d'emploi. Le dispositif d'accompagnement comporte des mesures fiscales, des cessions de terrains et bâtiments militaires au profit de nouveaux projets et un programme de délocalisation d'emplois publics.

Le site de PROVINS-SOURDUN a été retenu parmi les sites concernés par la procédure de Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) qui s'applique aux territoires touchés par la disparition de plus de 200 emplois et connaissant une situation de fragilité socio-économique.

Ainsi, dès la fin du mois de juillet, le Premier Ministre a annoncé pour le site de PROVINS-SOURDUN :

- un CRSD doté de 10 millions d'euros dès 2009,
- une relocalisation d'emplois publics,
- un plan de modernisation des infrastructures de desserte
 - l'amélioration du carrefour de Prévers sur la RN4
 - des travaux sur la section de la Seine amont entre BRAY-SUR-SEINE et NOGENT-SUR-SEINE.

Hubert FALCO, Secrétaire d'État à l'Aménagement du territoire s'est rendu à SOURDUN et PROVINS dès le 27 août 2008. Cette visite a été l'occasion d'une reconnaissance approfondie du site militaire et d'une rencontre avec l'ensemble des élus de la Communauté de communes du Provinois et ceux de la commune de SOURDUN.



Hubert FALCO a confirmé l'éligibilité du territoire provinois à un contrat de redynamisation du site de défense. Ce CRSD doit permettre de définir, avec l'ensemble des collectivités locales, un projet partagé de reconversion du site et un plan d'actions de dynamisation du bassin d'emploi.

Le comité de site de défense a été installé le 22 septembre, présidé par le Préfet de Seine-et-Marne.

1.2- Le périmètre d'application

Le périmètre d'application de ce contrat de site sera le territoire de la Communauté de communes du PROVINOIS, composée de 28 communes dont celle de SOURDUN. (voir cartographie en annexe n°1)

1.3- La durée du contrat et la gouvernance adoptée

Le contrat de site s'inscrit dans une perspective de moyen terme de 3 ans, reconductible une fois par un avenant d'une durée de 2 ans maximum.

Le pilotage (élaboration, mise en œuvre, coordination et suivi) est assuré par le préfet du département de Seine-et- Marne chargé de la coordination du dispositif pour l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, et des autres intervenants locaux (collectivités, organismes consulaires, organismes socio-économiques).

Ce comité de pilotage regroupe l'Etat, le conseil général, le conseil régional, les collectivités concernées et les divers partenaires socio-économiques.

Il est composé des membres suivants:

- Communauté de communes du Provinois
- Commune de SOURDUN
- Conseil Général de Seine-et-Marne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Chambres consulaires
- Délégation interministérielle à l'Aménagement et à la compétitivité des territoires
- Délégation à la restructuration des sites de la Défense
- Rectorat d'Académie de Créteil
- Préfecture de Région Ile-de-France
- Directions Régionales et Départementales de l'Équipement

- Trésorerie Générale
- Inspection d'Académie
- Direction Départementale du travail et de la Formation Professionnelle
- Centre hospitalier Léon Binet
- Voies Navigables de France
- Délégué militaire départemental
- 2e Régiment de Hussards.

Le Comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises : les 22 septembre, 3 novembre 2008 ainsi que les 9 février et 6 avril 2009.

1.4- La visite du Président de la République



Le déplacement du Président de la République le 20 janvier a donné lieu à une présentation de l'état des lieux des travaux du comité de pilotage.

Le Président de la République a par ailleurs rappelé et précisé les engagements principaux de l'Etat au cours d'une table-ronde qui, outre les ministres concernés (Défense, Education Nationale, Transports et Aménagement du territoire), a réuni notamment les élus locaux (Christian Jacob, Président de la Communauté de Communes du Provinois, Eric Torpier, Maire de Sourduin et Vincent Eblé, Président du Conseil Général de Seine-et-Marne) ainsi que les acteurs publics en charge des questions de redynamisation du site de défense de Provins-Sourduin.



Le Chef de l'Etat a confirmé que l'ancien site militaire bénéficiera d'un important transfert d'emplois publics. Seront délocalisés à SOURDUN :

- **dès septembre 2009**, un Internat d'excellence fondé par le Ministère de l'Education Nationale. Au terme de sa montée en puissance, cet internat sera doté de 150 à 200 agents de l'Education Nationale.
- **Au plus tard au 31 décembre 2010**, le Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements (SETRA) comptant actuellement environ 330 agents ainsi qu'un autre service dépendant du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire.



Par ailleurs, les engagements en matière d'aménagement du territoire ont été précisés :

- l'aménagement à grand gabarit de la Seine entre BRAY-SUR-SEINE et NOGENT-SUR-SEINE dont le débat public doit avoir lieu en 2010/2011,
- les travaux de restructuration du Carrefour de Prévers (14 M€) dès la fin de l'année 2009,
- la création d'un dispositif fiscal de zone de restructuration de Défense à l'échelle du bassin d'emplois de PROVINS.

Enfin, la Communauté de communes du PROVINOIS et la commune de SOURDUN bénéficieront d'un CRSD de 10 M€.



2- DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial visant à définir les priorités du CRSD a été confié au Cabinet DTZ. Il visait deux objectifs définis par le comité de pilotage.

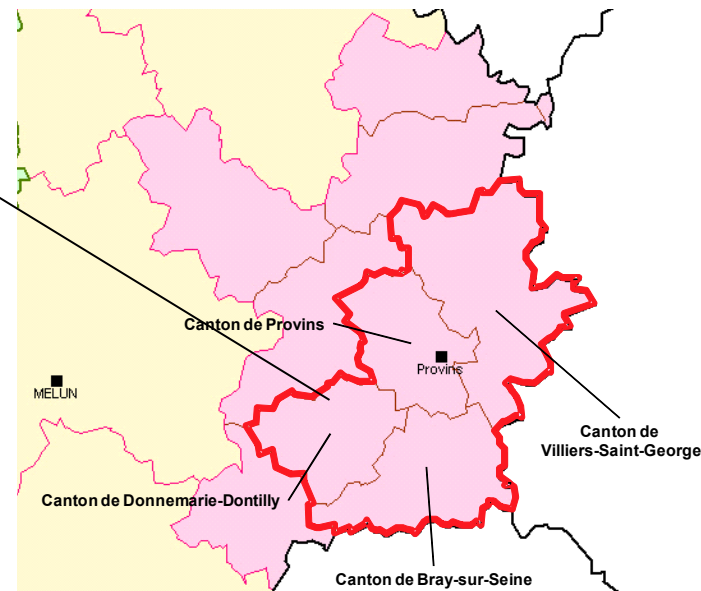
- **Identifier**, par le biais d'un diagnostic synthétique, les **enjeux-clés** du développement du Provinois afin d'éprouver la pertinence des actions envisagées dans le cadre du CRSD pour compenser les impacts induits par le départ du 2^{ème} régiment de Hussards,
- **Définir les actions** à mettre en œuvre dans le cadre du CRSD **sur la commune même de Sourdun** afin de compenser le départ du régiment en créant de nouvelles perspectives de développement à moyen et long terme, notamment en matière d'aménagement urbain.

Il a été décidé d'appréhender le territoire sur une échelle plus vaste et plus représentative du système économique impacté que le seul périmètre communautaire. Ainsi le diagnostic porte sur un périmètre défini en fonction des découpages administratifs et des échelles statistiques du territoire.

- Il est principalement basé sur les quatre cantons de Provins, Villiers-Saint-Georges, Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine,
- Et ponctuellement élargi à la zone d'emploi de Provins telle que définie par l'INSEE en cas de nécessités liées notamment aux statistiques.

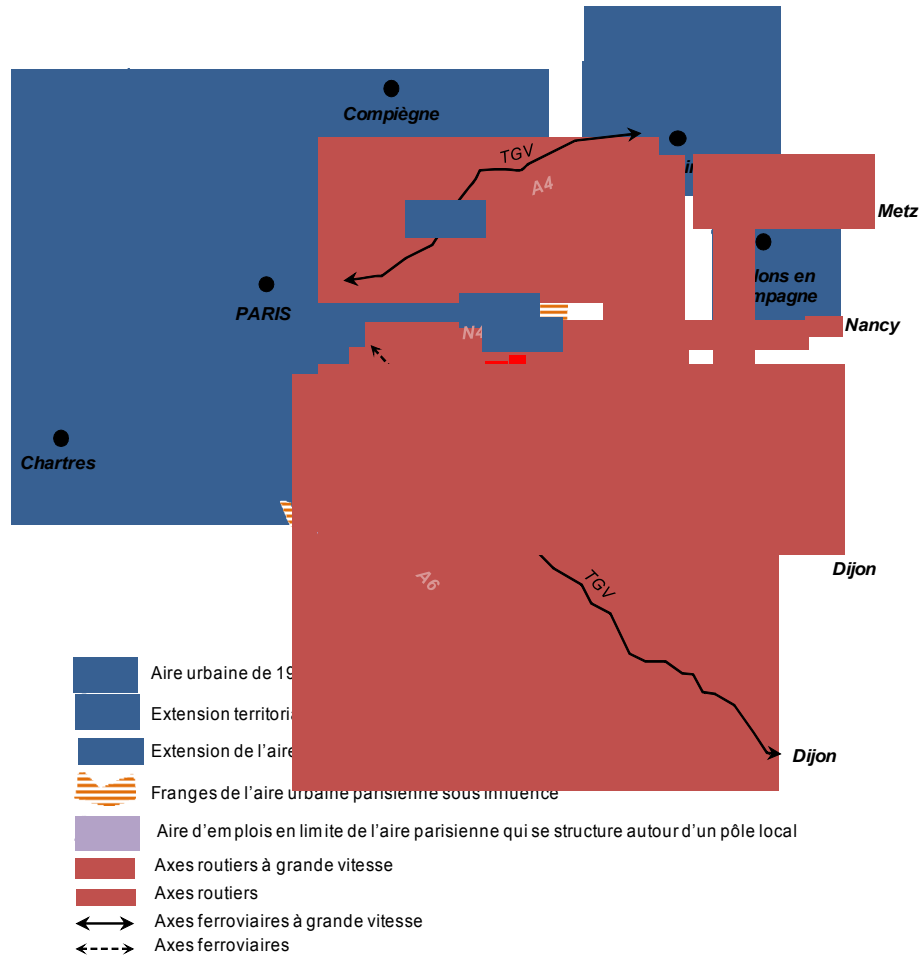
Les principaux enjeux du territoire sont ici présentés sous une forme volontairement synthétique, l'étude complète étant disponible en annexe 2.

Zone d'emplois de Provins

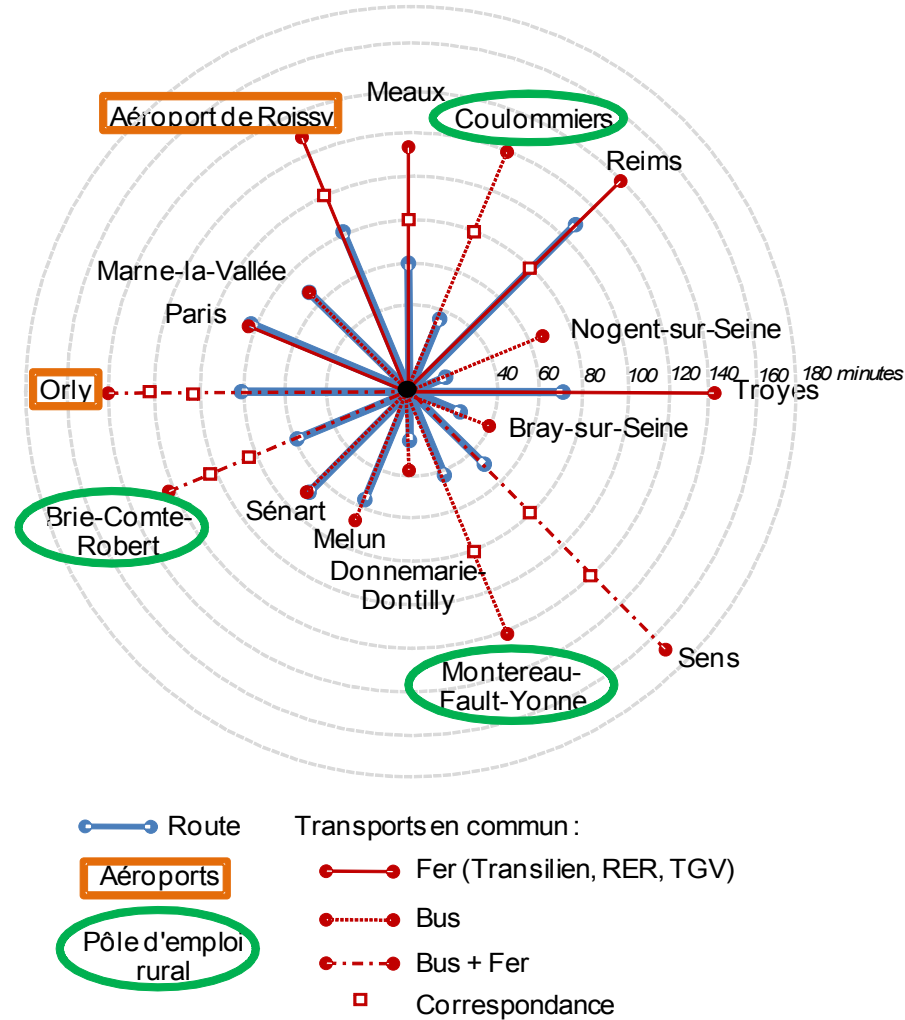


2.1 - Diagnostic du territoire du PROVINOIS

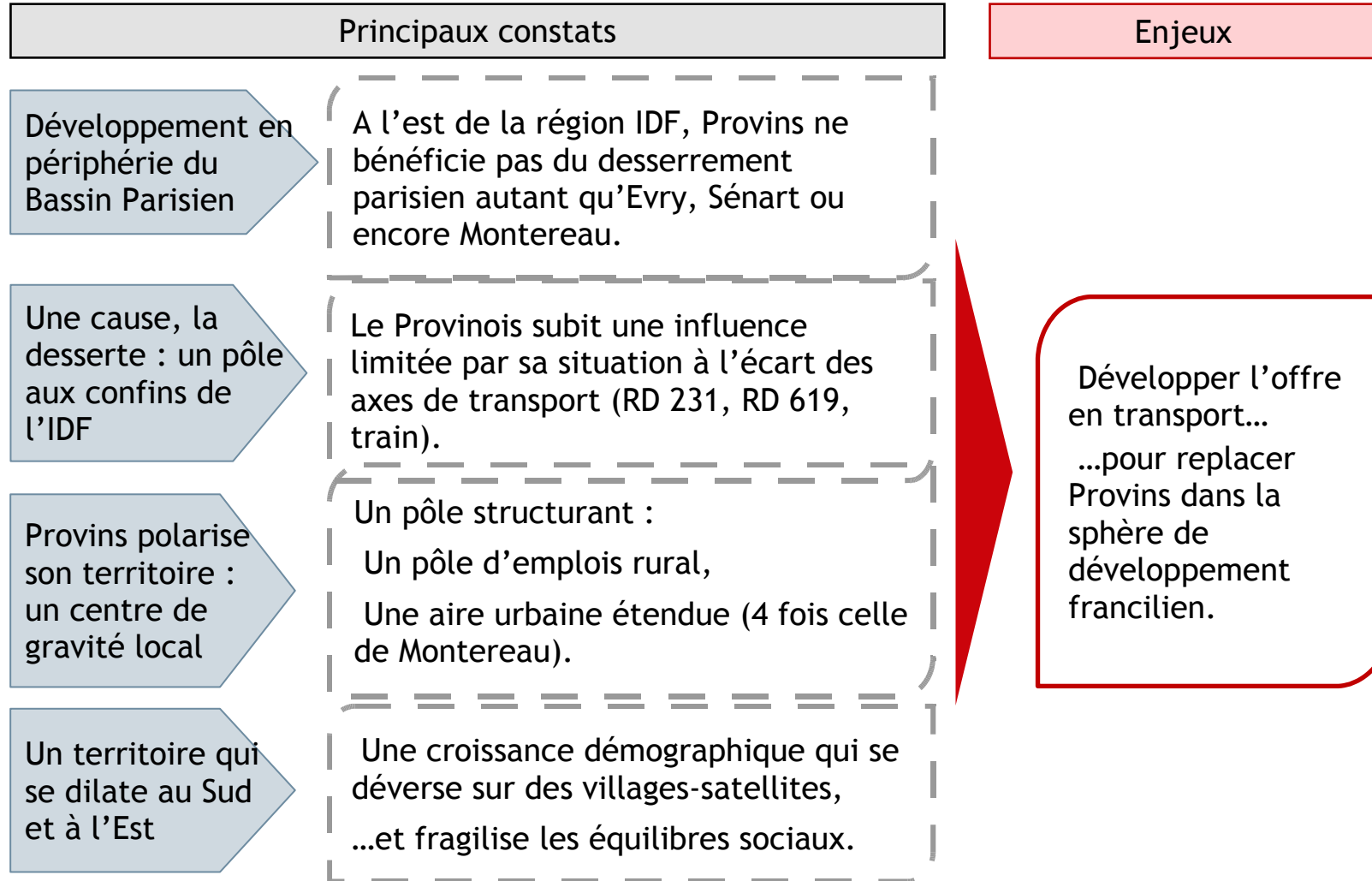
Le pôle de Provins structure un territoire aux confins de l'Île-de-France et de l'aire urbaine parisienne mais à l'écart des axes de croissance de l'archipel métropolitain.



Le Provinois se trouve éloigné des grands axes routiers de transports structurants à l'échelle interrégionale et nationale entraînant un relatif enclavement vis-à-vis des pôles économiques du territoire et en premier chef de Paris. Ce qui bien évidemment nuit à son accessibilité et son attractivité.



1- Le Provinois : un espace en périphérie de l'Ile-de-France



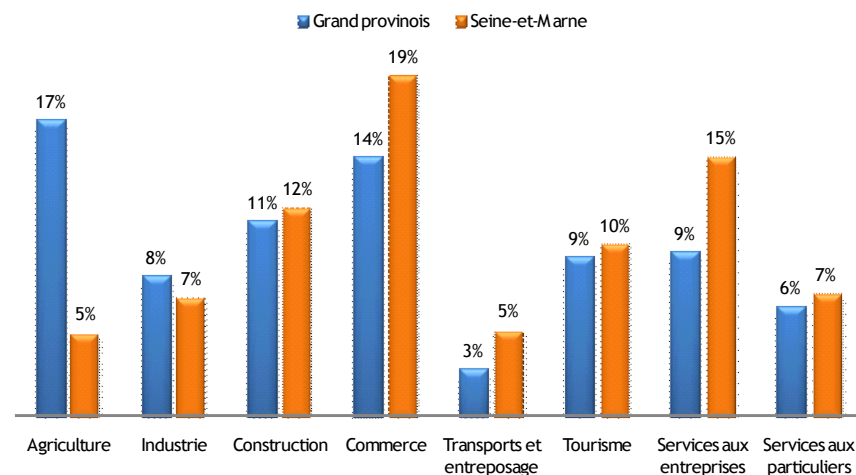
Le Provinois rassemble, au 31 décembre 2008, 3 443 établissements (5 % des établissements seine-et-marnais) : ils sont concentrés autour de la commune de Provins qui accueille, à elle seule, 26 % des établissements du Provinois. La communauté de communes, quant à elle, regroupe plus de la moitié des établissements du périmètre de diagnostic.

Alors que l'emploi salarié a progressé entre 1999 et 2003 de 1,3% en Île-de-France, la zone de Provins a enregistré une diminution de ses effectifs salariés aux alentours de 0,3%.

Le Provinois n'a pas véritablement une forte tradition industrielle. 95% des établissements du Provinois sont constitués de PME « familiales » et seuls 10 établissements comptent de plus de 100 salariés. Un seul dépasse 500 salariés, BBGR, filiale du groupe Essilor, acteur majeur des verres ophtalmiques en Europe, qui dispose d'un site industriel et logistique sur Provins. Ainsi, le territoire ne dispose pas d'importantes entreprises susceptibles d'agir comme des moteurs du développement économique :

Par ailleurs, le tissu économique se caractérise par :

- Une représentation de l'agriculture et de l'industrie supérieure au reste du département (respectivement 17% contre 5% et 8% contre 7% en janvier 2009),
- Une faible part des commerces, services aux entreprises et transport en comparaison avec le reste de la Seine-et-Marne.

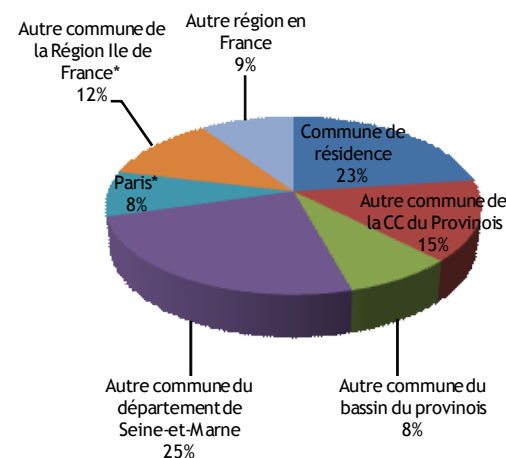


L'ensemble de ces éléments démontre :

- l'absence d'une véritable filière locale affirmée,
- témoignant de la faiblesse de l'économie de localisation, structurée autour de grandes entreprises « donneurs d'ordres »,
- et nuisant à l'émergence d'une animation et d'une coopération économique structurée.

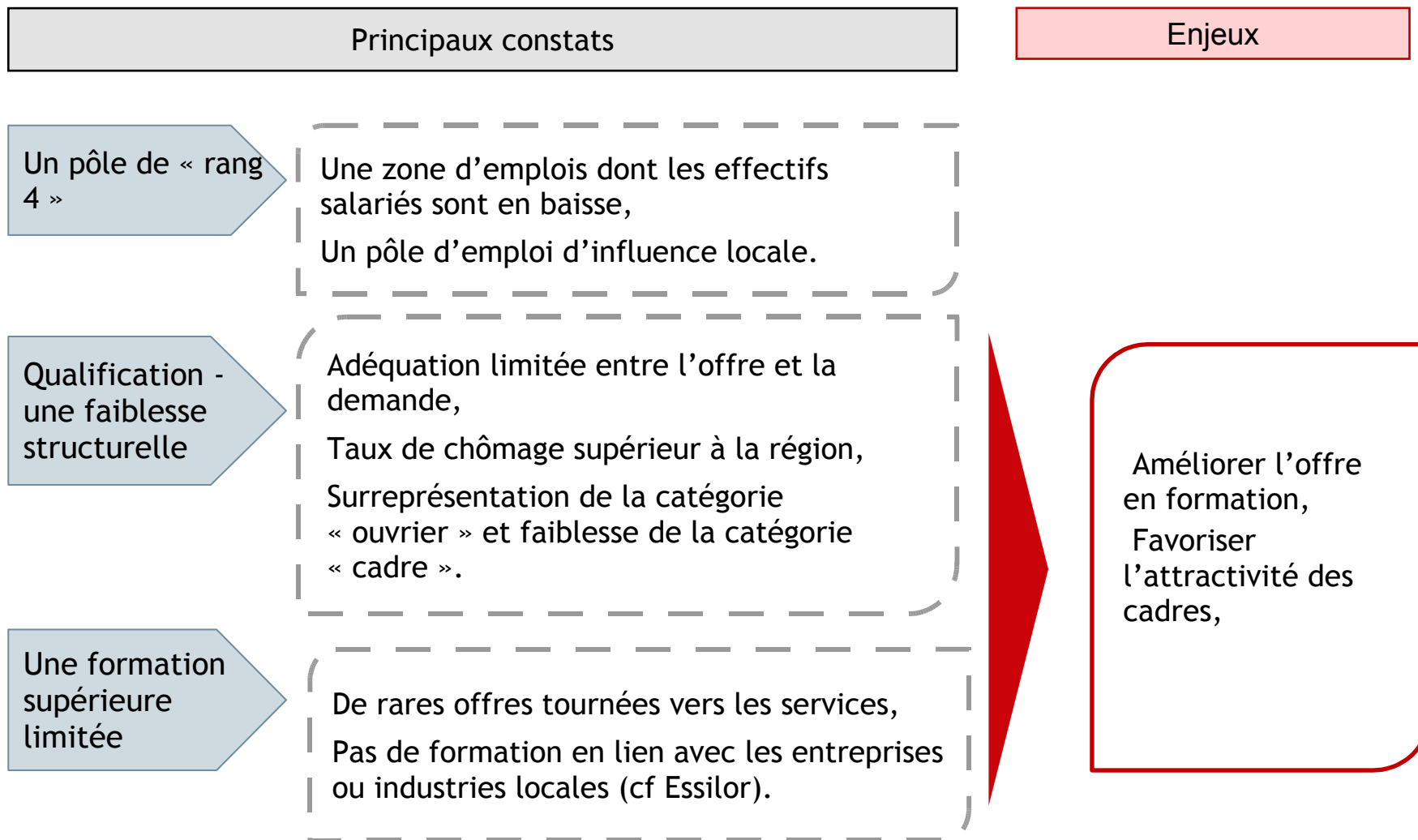
Les déplacements domicile - travail tendent ainsi à prouver que Provins :

- constitue seulement un pôle « quartenaire » dans la région parisienne,
- complément de pôles plus ou moins majeurs comme :
 - Paris, premier pôle d'activité de la région,
 - Evry-Melun-Sénart, voire Marne-la-Vallée ou encore Créteil, constituant des pôles d'activités de premier plan, fruits du desserrement économique de la région francilienne,
 - Montereau, Nemours et dans une moindre mesure Château-Thierry, dont la polarisation s'appuie essentiellement sur une desserte autoroutière qui ne profite pas à Provins.



* chiffre approximatif estimé à partir de données fournies et de données soumises au secret statistique

2. Un territoire en quête de consolidation économique



Principaux constats

Enjeux

Un tissu
caractérisé par la
dispersion

Une conséquence de l'histoire : 95% des
établissements de moins de 10 salariés,
Peu de grandes locomotives.

Peu de donneurs
d'ordre ou isolés

Pas de coopération spontanée,
Un tissu composé en-dehors des pôles de
compétitivité.

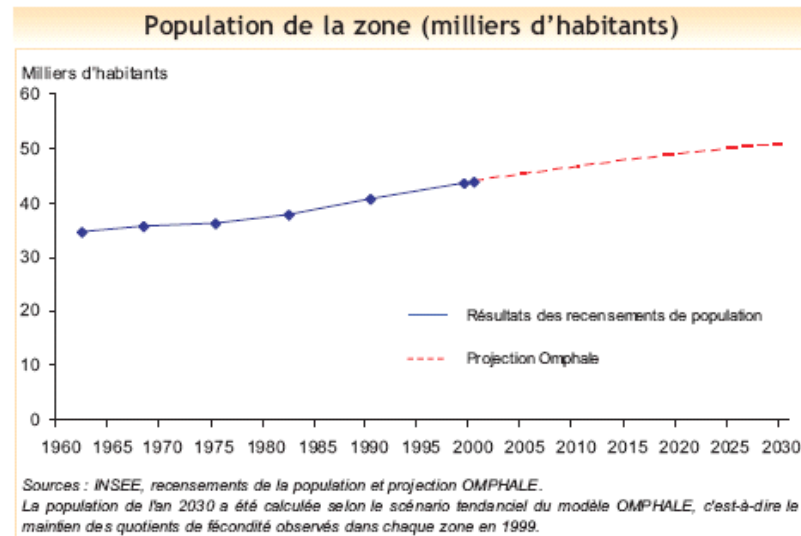
La tension
foncière

Un marché local ralentit par la disposition
limitée du foncier : un frein au
développement,
Pas d'offre, et pourtant des demandes.

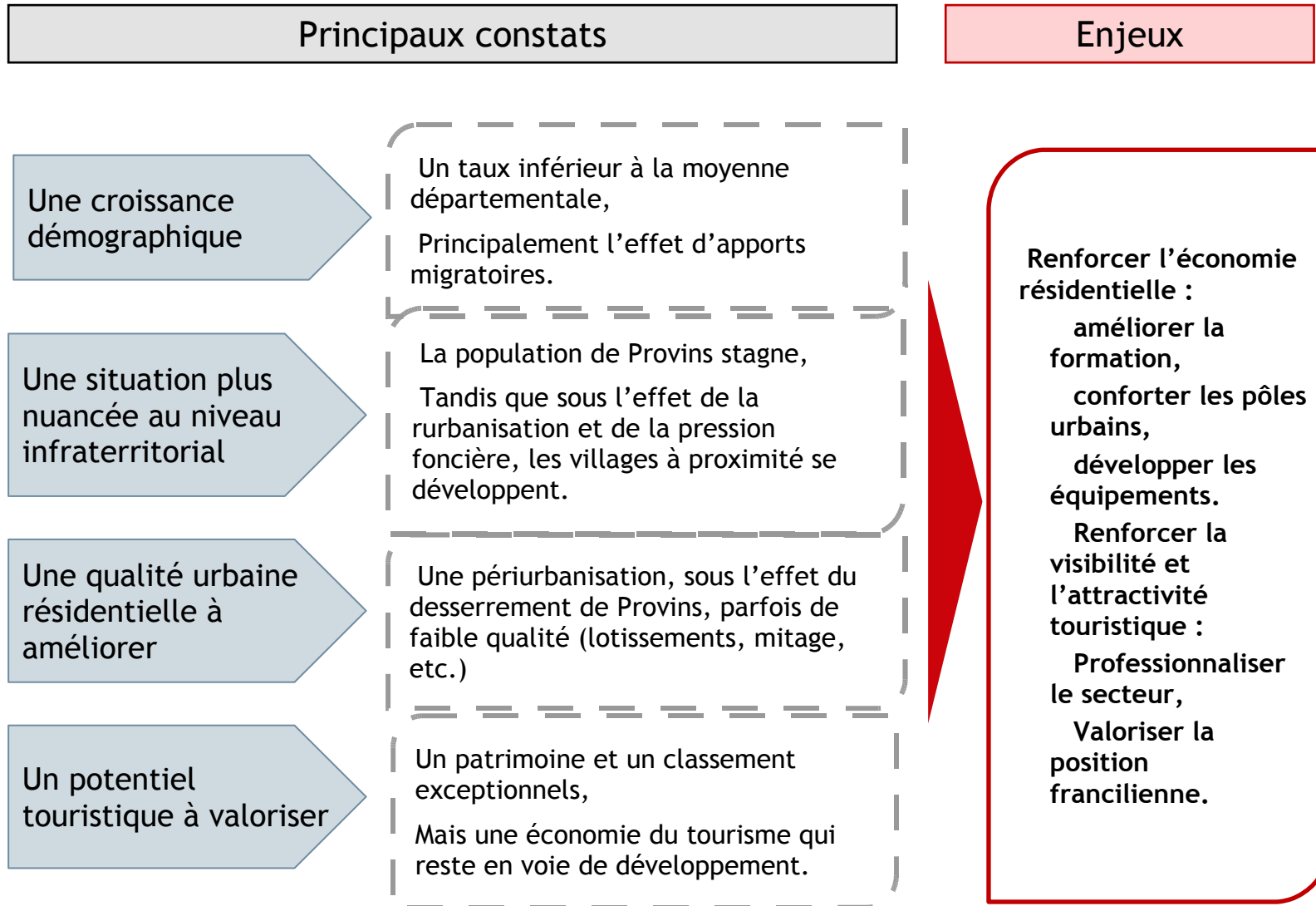
Développer la
coopération inter-
entreprises,
Accroître l'offre
foncière.

Sur la période 1999-2008, la population du Provinois (quatre cantons) est passée de 49 747 habitants à 52 894 au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 6% alors que le département a connu dans le même intervalle une croissance de 8 %.

Inscrite dans le desserrement de la région parisienne, la croissance démographique du Provinois s'alimente principalement d'apports migratoires avec un profil de jeune ménage à faible revenu fortement motorisé. Les arrivées sur le territoire du Provinois sont avant tout motivées pour des raisons de prix du foncier et de l'immobilier. Et le desserrement de Provins se fait lui-même sur la même logique avec le risque de générer une urbanisation de faible qualité sur les bourgs touchés par la péri-urbanisation.



3 . Un atout : l'économie résidentielle ?



Un taux inférieur à la moyenne départementale,
Principalement l'effet d'apports migratoires.

La population de Provins stagne,
Tandis que sous l'effet de la rurbanisation et de la pression foncière, les villages à proximité se développent.

Une périurbanisation, sous l'effet du desserrement de Provins, parfois de faible qualité (lotissements, mitage, etc.)

Un patrimoine et un classement exceptionnels,
Mais une économie du tourisme qui reste en voie de développement.

La carte résidentielle qui peut être jouée pour bénéficier à plein du desserrement francilien doit également être complétée par un autre secteur majeur de l'économie résidentielle : le tourisme.

Le potentiel touristique est extrêmement important à Provins : classée au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 2001, la ville de Provins possède un ensemble architectural (civil, militaire et religieux) unique avec 58 monuments inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments Historiques.

Pourtant, avec 1 000 000 visiteurs par an, le rayonnement touristique reste à développer notamment sur les axes suivants :

- La visibilité auprès de l'Île-de-France et la proximité du premier bassin de vie de France,
- L'offre d'hébergement et de restauration qui reste inférieure au potentiel de développement,
- Une « mise à niveau » de l'offre commerciale qui est directement associée à l'attractivité touristique et n'est pas aujourd'hui assez visible à l'échelle de l'Île-de-France.

Par ailleurs, le tourisme reste à l'heure actuelle largement limité à Provins et la diffusion sur le reste du territoire est à renforcer par la mise en réseau des acteurs et des sites (ex. développement du projet de vidéo-guides sur le Provinois et mise en valeur des sites naturels humides de La Bassée).



L'étude diagnostic conforte les actions présentées par la Communauté de communes du PROVINOIS lors du premier comité de pilotage du 22 septembre 2008. Il s'agit tout à la fois d'agir pour favoriser le développement d'une offre de terrains et de locaux d'activités économiques et de développer les équipements et les services publics, qui constituent la condition nécessaire du renforcement de l'attractivité du Provinois. C'est bien la qualité de l'offre territoriale dans son ensemble qui permettra de dynamiser le secteur du Provinois.

Les constats	Les réponses	CRSD
Pénurie de foncier	Action 1 : Aménagement d'une ZAC sur les Hauts-de-Provins	Financement de deux giratoires
Développement d'une offre complémentaire	Action 2 : Aménagement d'un pôle de développement communautaire à Villiers-Saint-Georges	Financement des premiers travaux d'aménagement
Consolidation du marché tertiaire	Action 3 : Construction d'un immeuble de bureaux de 1 000 m ² (pouvant servir éventuellement d'hôtel d'entreprises, etc.)	Participation au financement quadripartite de ce projet
Consolidation de l'offre territoriale en matière d'équipements	Action 5 : Création d'un centre aquatique intercommunal à Provins	Participation au financement du projet
Services publics et aménagement du territoire	Action 6 : Construction d'une caserne de gendarmerie de 6 logements à Villiers St Georges	Mobiliser des fonds du CRSD pour maintenir le service sur le territoire

2.2- Diagnostic de SOURDUN

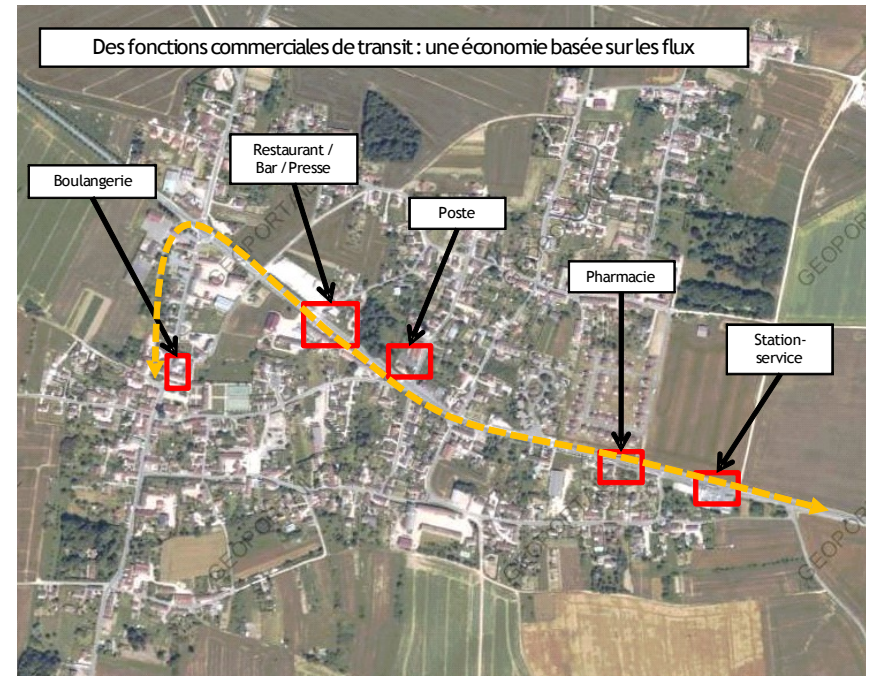
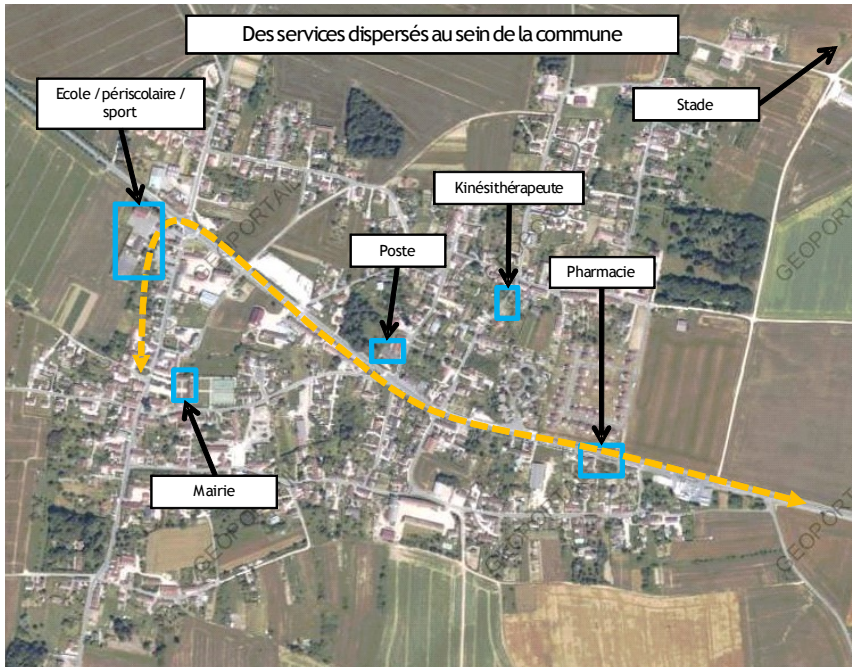
- **Une réelle croissance démographique liée au solde migratoire**
 - **Sur la période 1999-2008**, la population de Sourdun augmente de 21% contre 5% pour l'aire urbaine de Provins ou 8% pour le département,
 - **Cette croissance démographique supérieure aux ensembles territoriaux qui incluent Sourdun** montre que cette commune possède une position territoriale attractive à la fois à toute proximité du pôle de Provins et avec des prix fonciers et immobiliers inférieurs,
 - **Sous l'effet de cette position, Sourdun et ses voisines ont réussi à attirer un certain nombre de ménages**, notamment des jeunes : près du tiers des nouveaux installés ont entre 15 et 29 ans, entre 1999 et 2004,
 - Ce mouvement montre donc un marché immobilier local caractérisé par une élasticité forte au prix des logements.

- **Le marché immobilier demeure un levier de l'attractivité locale**

Même si le marché est plus morose aujourd'hui, **Sourdun**, d'un point de vue local, est une commune réceptacle de l'extension urbaine, depuis Provins.

- **Un obstacle de taille : la faible qualité urbaine**
 - **Le tissu urbain de Sourdun est caractérisé par une hétérogénéité des formes urbaines et par la discontinuité des espaces bâtis.**
 - Cette forme est le produit d'une construction historique marquée à la fois par les transits liés à l'axe de la RD619 et par l'extension résidentielle réalisée au coup par coup

➔ Cette structure urbaine de faible qualité, caractérisée par un manque de cohérence et une absence de centralité, entre en contradiction avec la fonction résidentielle de la commune et ses perspectives de développement démographique et pose ainsi avec acuité les enjeux d'une réorganisation et d'une requalification urbaine.

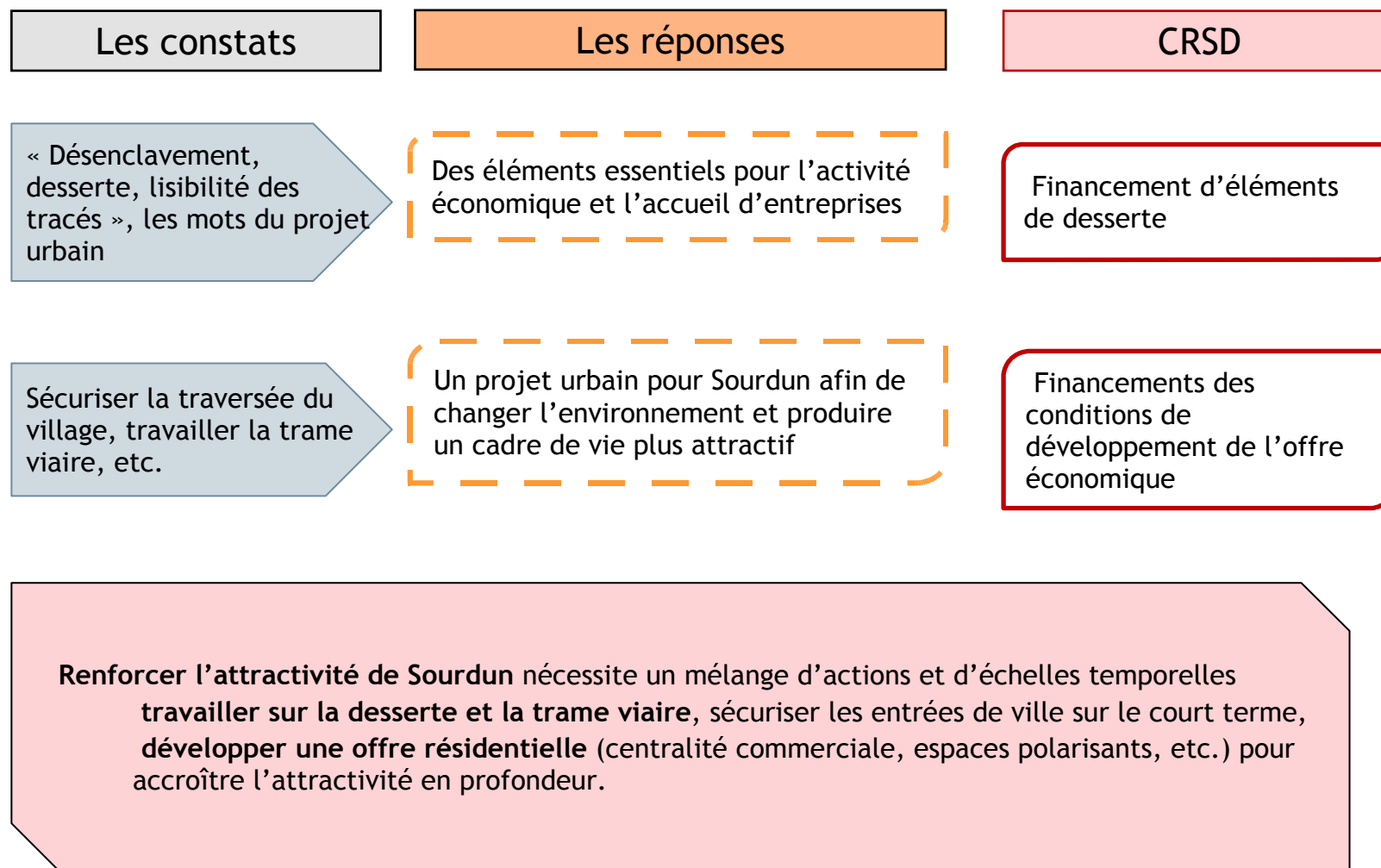


L'enjeu pour la commune de SOURDUN est de développer rapidement une véritable économie résidentielle pour sortir de « l'ornière ».

Avec le départ du 2^{ème} régiment de hussards, la problématique liant l'avenir de la commune à la qualité urbaine de son bourg se pose avec plus d'acuité qu'auparavant :

- Les militaires représentent 500 personnes sur la commune dont environ 190 personnes vivant hors de la caserne ; parmi celles-ci on compte environ 80 adultes et 114 enfants,
- Leur départ va créer une offre brutale de l'immobilier sur la commune qui doit être absorbée le plus rapidement possible pour éviter le recul durable de Sourdun,
- Pour ce faire, la commune doit s'efforcer de capter de nouvelles populations :
 - le personnel du SETRA et de l'internat d'excellence ainsi que leurs familles,
 - les demandes de logement potentielles liées à la libération du lotissement de la SNI doivent être satisfaites de manière pérenne sur place (ex. logements liés aux emplois de la Centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, au Ministère de l'éducation, etc.).
- Ce maintien de la démographie ne peut toutefois se réaliser qu'au travers d'une offre résidentielle attractive s'appuyant sur une qualité urbaine distinguant Sourdun au sein du Provinois.

La commune de SOURDUN va devoir passer d'une logique de développement tourné vers les ressources extérieures que sont les flux, à une logique qui ancre un développement sur les atouts résidentiels du village. L'étude diagnostic a permis de préciser les projets d'aménagement à mettre en œuvre dans le cadre du CRSD au titre de l'action n°4.





3- AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT DE REDYNAMISATION

Les axes stratégiques prioritaires retenus par les partenaires sur la base du diagnostic, compte tenu de l'impact, et en articulation avec les autres dispositifs stratégiques existants, ont pour but de :

- créer les conditions favorables pour la création d'emplois dans le secteur public avec le transfert de personnels du SETRA et du LREP,
- désenclaver le territoire par l'élargissement et la sécurisation des itinéraires routiers majeurs et en impulsant l'aménagement de la Seine à grand gabarit afin de favoriser le développement du transport fluvial,
- proposer des dispositifs d'aides et incitations fiscales aux entreprises,
- favoriser la création d'activité et d'emplois dans le secteur privé et renforcer l'attractivité du territoire en développant les services publics et au public.

3.1- Les transferts d'emplois publics sur le site

La délocalisation et création d'emplois publics prendront deux formes : l'une est un transfert de deux services du MEEDDAT, l'autre une création, à l'initiative du Ministère de l'Éducation Nationale.

3.1.1- La délocalisation du SETRA et du Laboratoire régional de l'Est Parisien

Le SETRA (Service d'Etudes sur les Transports, les Routes, et leurs Aménagements), comptant actuellement environ 330 agents, s'installera sur le site de SOURDUN au plus tard le 31 décembre 2010. L'étude technique de faisabilité de ce transfert est achevée et s'avère positive.

La délocalisation à SOURDUN du site de MELUN du laboratoire de l'est parisien ou LREP, comptant actuellement une cinquantaine d'agents accompagnera la délocalisation du SETRA sur le même site, et sera effective dès que les travaux immobiliers nécessaires auront été réalisés. Comme le propose le préfet de la région Ile-de-France, cette implantation se fera dans le cadre des nouvelles ambitions affichées pour le pôle scientifique et technique de la DREIF auquel le LREP appartient, dans la perspective de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement en Ile-de-France.

Dans ce cadre, un nouveau pôle d'excellence régional sera installé à SOURDUN, dédié notamment à l'étude des écomatériaux et aux bâtiments durables

3.1.2- La création de l'Internat d'Excellence

L'Internat d'Excellence de SOURDUN occupera une partie importante de la superficie du site. Il s'agit d'un établissement scolaire d'État accueillant des élèves de la 6^e à la Terminale.

Projet novateur à l'échelle nationale, unique en son genre, il visera à offrir à des élèves méritants, issus de quartiers sensibles ou de milieux modestes, des conditions optimales d'enseignement. Les élèves de l'Académie de Créteil et de l'ensemble du territoire national pourront, grâce à cet équipement, se préparer idéalement à des études supérieures, le cas échéant au sein de grandes écoles qui tisseront des partenariats avec l'Internat d'excellence. Il sera par ailleurs associé à une Fondation cofinancée par de grandes entreprises privées, parmi lesquelles VEOLIA, SCHNEIDER ELECTRIC ou COCA-COLA.

L'Internat d'excellence accueillera dès septembre 2009 environ 150 élèves encadrés par 60 personnels techniques, administratifs et d'enseignement. A l'horizon 2012, ce sont plus de 500 élèves qui y seront accueillis, encadrés par 150 à 200 agents.

La Communauté de communes du Provinois s'est engagée à mettre en place, en lien avec le Rectorat de Créteil et le SETRA, une ligne de transport en commun reliant le site de SOURDUN au réseau PROBUS.

Le Conseil Général s'est engagé à raccorder en fibre optique l'Internat d'Excellence comme tous les collèges du département.

3.1.3 - L'affectation foncière et immobilière du site

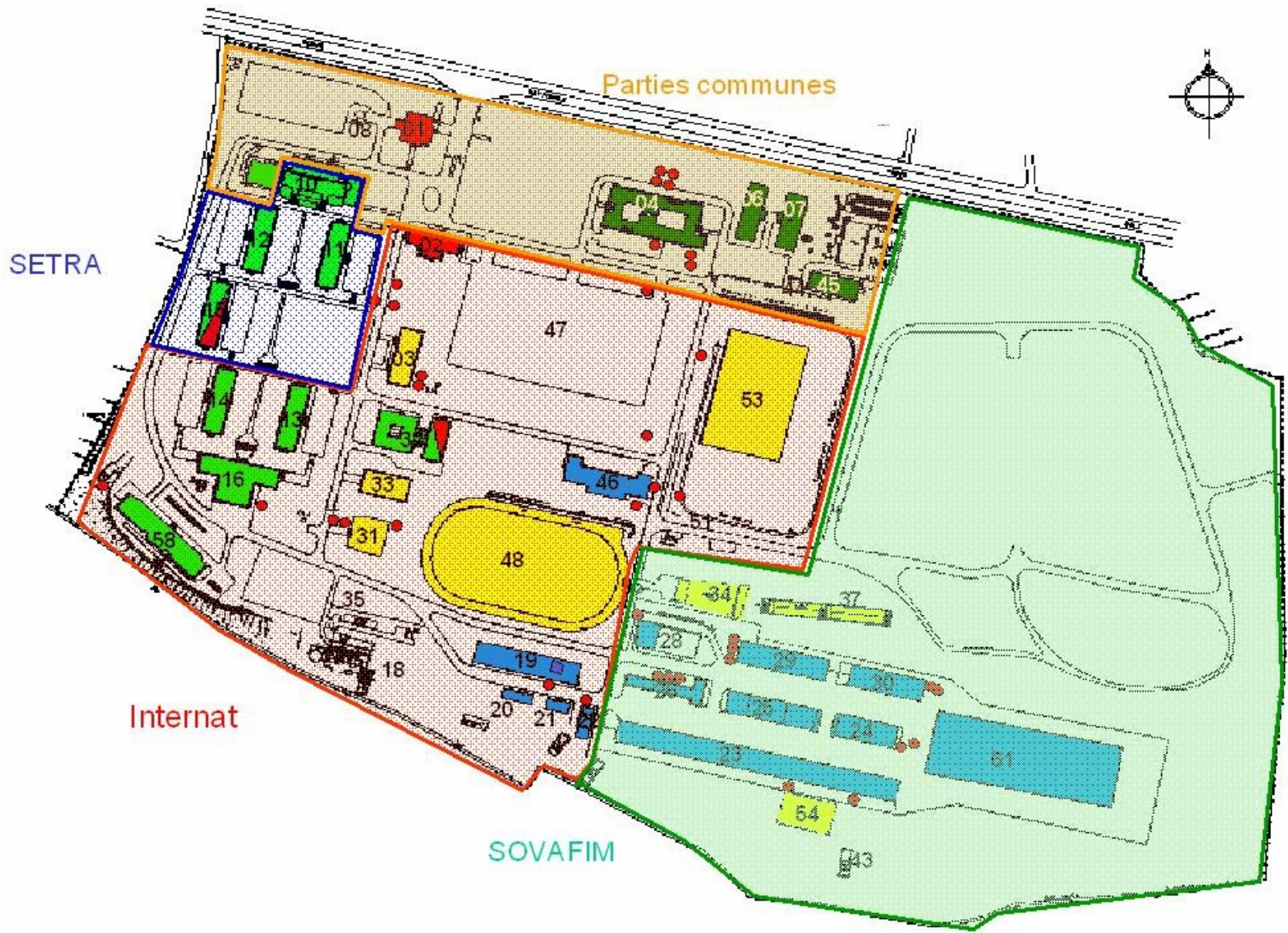
Le foncier de l'ancien camp militaire sera séparé en deux parties distinctes, séparées par une clôture.

- une zone dite « Ouest » au sein de laquelle les immeubles et terrains seront dévolus au SETRA, au LREP et à l'Internat d'Excellence (Ministère de l'Éducation Nationale). Une zone commune aux trois entités a été définie à l'entrée du site. Les modalités de gouvernance, de financement et de gestion entre ces trois entités sont définies entre les administrations concernées.
- une zone dite « Est » que l'État transfère à la SOVAFIM (Société de valorisation foncière et immobilière). La SOVAFIM est une entreprise privée dont le capital est entièrement détenu par l'Etat et qui a en charge la valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat et des Etablissements Publics.

Cette zone, dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme, aura une vocation d'activités.

La vocation de la SOVAFIM est d'assurer la valorisation économique du site non encore affecté, en lien étroit avec la Communauté de communes du Provinois et la commune de SOURDUN.

La SOVAFIM aura la charge de clore son emprise et de créer les accès reliant celle-ci à la voirie départementale.



3.2- Les projets structurants en matière de transports

Le contrat de site a défini deux priorités visant au désenclavement du territoire du Grand Provinois:

3.2.1- Le désenclavement routier

L'État s'engage à réaliser à compter de la fin de l'année 2009 les travaux de restructuration du Carrefour de Prévers à l'intersection de la RN4 et de la RD231. Ce projet, sur le réseau routier national, d'un coût de 14 M€, permettra de sécuriser un carrefour dangereux et d'amorcer à la fois le désenclavement du Provinois et l'aménagement global de la RN4, notamment les déviations de BETON-BAZOUCHES et de MONTCEAUX-LES-PROVINS.

Le Conseil Général réaffirme sa volonté d'engager les travaux phasés d'élargissement à 2 x 2 voies de la RD231 entre le Carrefour de Prévers et Provins.

Ce projet de réaménagement de la RD231 figure au Contrat Particulier Région Département de Seine-et-Marne 2008-2013 (CPRD) pour une première phase de 13,4 M€. A ce titre le Conseil régional d'Ile-de-France apportera son soutien au Conseil général de Seine-et-Marne pour les travaux de sécurisation des contournements de Jouy-le-Chatel et Chenoise, ainsi qu'à la réalisation du créneau situé entre Chenoise et Provins. A cet effet, la Région apportera 50% du financement à l'opération soit une aide de 6,7M€.

Les travaux de sécurisation des contournements de JOUY-LE-CHATEL et CHENOISE doivent commencer début 2010. S'agissant des trois créneaux de dépassement, la première phase concernera le créneau situé entre CHENOISE et PROVINS.

3.2.2- L'aménagement de la Seine entre BRAY-SUR-SEINE et NOGENT-SUR-SEINE

L'aménagement de la Seine entre BRAY-SUR-SEINE et NOGENT-SUR-SEINE a fait l'objet d'un rapport de Pierre VERDEAUX, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées remis au Ministre des transports le 21 janvier dernier (voir en annexe n° 3).

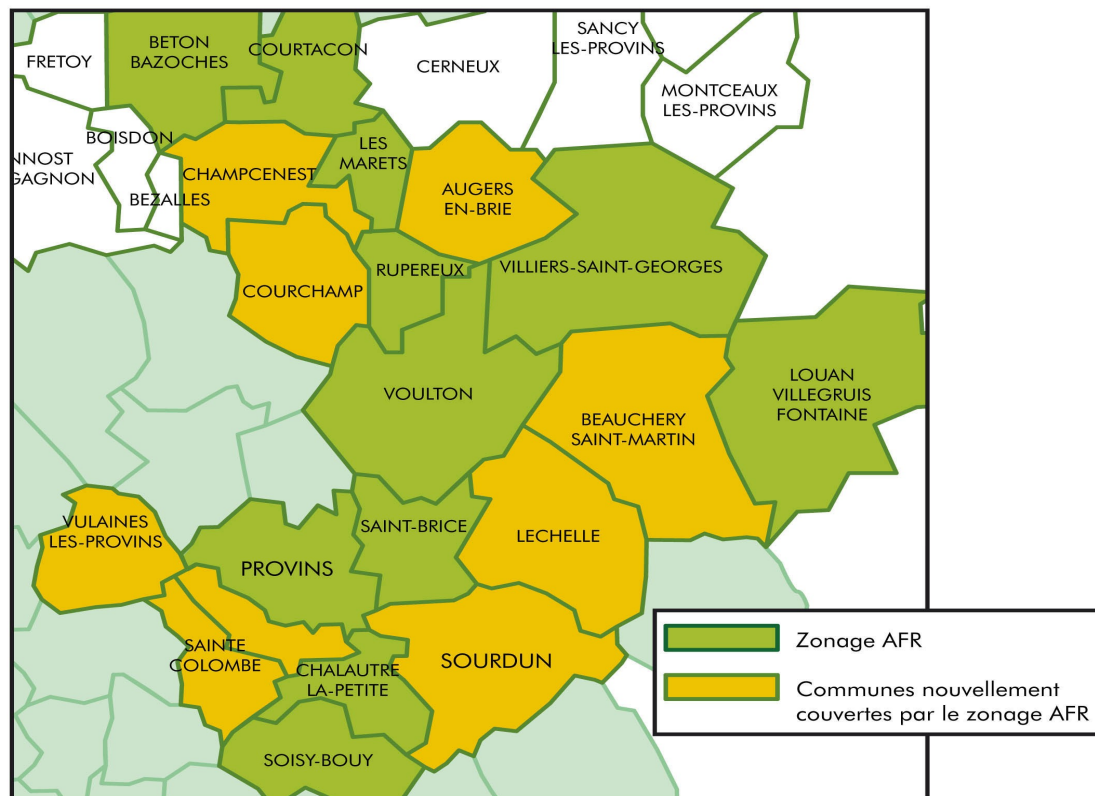
Cet aménagement à grand gabarit est indispensable au développement des ports de BRAY et NOGENT. Dans ce cadre une étude sur les possibilités de création d'une nouvelle plate-forme portuaire à l'amont de l'actuelle située en centre-ville et aujourd'hui en limite de saturation est nécessaire. Le Port autonome de Paris assurera la maîtrise d'ouvrage. Un cofinancement Diact/Port autonome sera mis en œuvre.

Un comité de pilotage ad hoc, présidé par le Préfet de la Région Île-de-France et regroupant l'ensemble des partenaires intéressés, a été installé le 9 avril dernier par Madame la Secrétaire d'État à l'Écologie. Conformément à l'annonce faite par le Président de la République, le débat public est prévu en 2010/2011, le démarrage des travaux entre 2014 et 2016.

3.3- Les aides et incitations fiscales

3.3.1- Extension du périmètre du zonage « Aides à Finalité Régionale »

Ce périmètre, qui avait été institué par les décrets des 7 et 11 mai 2007, est étendu suivant la cartographie suivante. Cette extension concerne notamment la commune de SOURDUN précédemment exclue du périmètre. Au total, les nouvelles communes concernées (Augers-en-brie, Champcenest, Courchamp, Beauchery-saint-Martin, Lechelle, Sourdun, Poigny, Vulaines-les-Provins, Sainte-Colombe) comptent 4 831 habitants.



Ce zonage a été approuvé par décision de la commission européenne du 24 mars 2009. Le décret en conseil d'Etat modifiant le zonage est en cours d'examen.

3.3.2 - Le dispositif fiscal d'accompagnement des restructurations de défense

Le dispositif comporte des exonérations fiscales et sociales et une mesure de crédit de Taxe Professionnelle.

- les exonérations fiscales et sociales concernent la zone d'emploi de PROVINS. Les exonérations relatives aux investissements nouveaux réalisés pendant une période de trois années, concernent l'impôt sur les sociétés pour une durée de 7 années dont 5 à taux plein, ainsi que les cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales pour une durée de 5 ans dans la limite de 2,4 fois le SMIC au taux de 100 % pour les 3 premières années puis avec une réduction égale au tiers la 4e année et au 2/3 la 5e année.
- le crédit de taxe professionnelle concerne la commune de SOURDUN. Ce crédit est ouvert pour une période de 3 ans. Il est établi à 750 € par emploi pour trois ans. L'établissement concerné doit être rattaché à une micro-entreprise qui réalise, à titre principal, une activité commerciale ou artisanale.

En vue de compenser une perte de ressources de la commune de SOURDUN résultant du départ des militaires, la commune bénéficie du dispositif de solidarité mis en place au titre de l'accompagnement territorial dans le cadre du Fonds d'accompagnement des communes créé par l'article 173 de la loi de finances 2009 qui modifie le code général des collectivités territoriales comme suit :

« L'article L 2335-2-1 : il est institué un fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées.

La répartition des crédits du fonds tient compte de l'évolution des ressources des communes concernées par ce plan. Elle est fixée par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé du budget.

Par dérogation aux articles L. 2224-1 et L. 2224-2, les subventions accordées au titre du fonds peuvent être reversées, en tout ou partie, aux services publics communaux à caractère industriel ou commercial afin de compenser les effets sur leur exploitation du redéploiement territorial des armées ».

3.4- Les actions du contrat de redynamisation du site de défense

Axe n° 1 : Créer de l'activité et des emplois privés

Action 1

Aménagement d'un Parc d'activités intercommunal sur l'éco-quartier des Hauts de Provins

La communauté de communes du Provinois ne dispose pas de suffisamment de foncier disponible pour l'implantation d'entreprises. C'est pourquoi elle a pris la décision de créer la ZAC des Hauts de Provins qui comprendra 28 ha d'activités et un éco quartier d'environ 700 logements. La construction de logements sera très directement conditionnée au développement de l'activité économique afin de préserver l'équilibre entre les emplois et l'arrivée de populations nouvelles.

Le dossier de création de la ZAC a été approuvé en octobre 2007. La procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été lancée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport remis fin mars 2009. La consultation d'aménageurs devrait être engagée prochainement.

L'aménagement du parc d'activités des Hauts de Provins exige la création de deux ronds-points.

1- Un giratoire d'entrée du Parc d'activités sur le RD1

Le premier, à la jonction de la route de Chalautre, de l'Hôpital et du Lycée des Pannevelles, permettra l'accès à la zone d'activités. Sa réalisation dont le coût est estimé à 680 000 € conditionne le démarrage de cette zone.

La communauté de communes en fait une de ses priorités d'action et se propose d'investir 20% du coût soit environ 136 000 €.

Elle sollicite l'inscription au contrat de site des 80% restants soit environ 544 000 €

Le Conseil Général assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le Conseil Régional pourra sous certaines conditions accompagner financièrement la Communauté de Communes pour cet aménagement

Calendrier de l'opération : études sur 2010, début des travaux 2011.

2- Un giratoire d'entrée de ville sur la RD 619

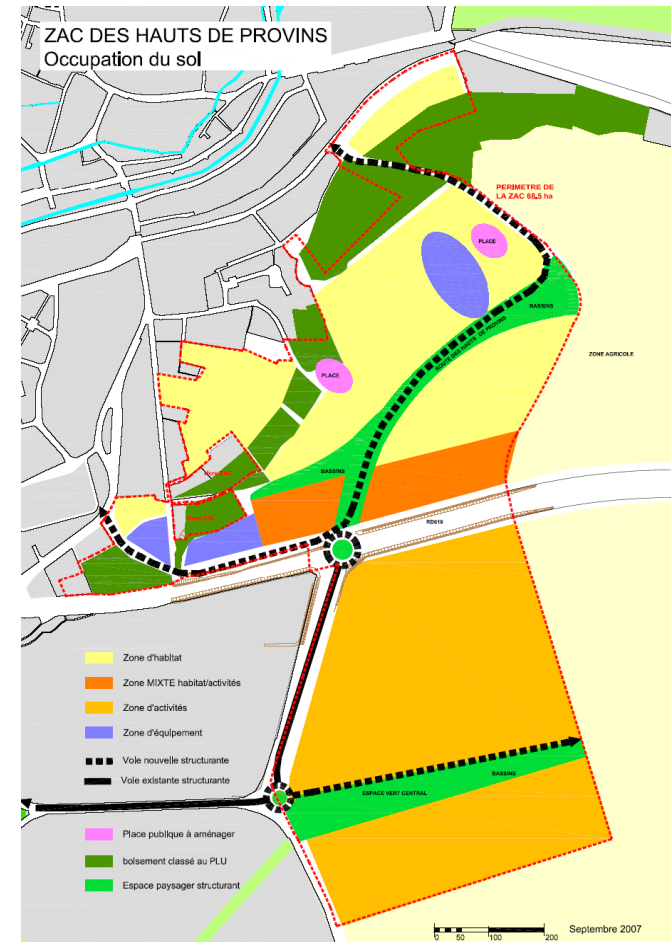
Le second rond point se situera sur la RD 619 à la jonction avec la RD 1 (barreau devant le lycée). Il assurera d'une part un accès sécurisé au parc d'activités et constituera d'autre part, une entrée du nouveau quartier d'habitat, qui pourrait accueillir à terme près de 2 000 habitants.

Le Conseil Général assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et prendra à sa charge 50% du coût de cet ouvrage estimé à 1,3 m€ soit environ 650 000 €.

Le Conseil Régional pourra sous certaines conditions accompagner financièrement le Conseil général pour l'aménagement du giratoire d'entrée de ville sur la RD619 compte tenu de la proximité du lycée.

Au titre du contrat de site, l'Etat pourrait apporter les 50% restants soit environ 650 000 €.

Calendrier de l'opération : études sur 2010, début des travaux sur 2011.



Axe n° 1 : Créer de l'activité et des emplois privés

Action 2

Aménagement d'un Parc d'activités intercommunal à Villiers-Saint-Georges pour l'accueil d'activités, d'une gendarmerie et de logements

La Communauté de communes a initié la création d'une zone mixte habitat- activités communautaire d'environ une dizaine d'hectares à terme à Villiers-Saint-Georges, chef lieu de canton, identifié comme pôle de développement communautaire à conforter.

Il s'agit d'une part de réaliser une extension urbaine en continuité du bourg et d'autre part d'aménager des terrains d'activités à vocation industrielle, artisanale et commerciale afin de répondre à une demande d'ores et déjà existante.

Elle a défini un parti d'aménagement pour cette zone

- La desserte de cette zone serait assurée par une voie principale traversant la zone d'est en ouest, en suivant le tracé de la ligne électrique.
- Au nord de la zone, seront implantées les activités économiques avec l'accueil immédiat d'une entreprise de transports en commun.
- Au sud, le développement de l'habitat se ferait en prolongement immédiat des habitations existantes en veillant à greffer un nouveau quartier offrant une diversité d'habitat avec une densité similaire à celle du centre du bourg.

L'implantation d'une caserne de gendarmerie constituera l'amorce du programme d'équipements publics. Elle prendra place sur un îlot qui comportera d'autres équipements publics ou commerciaux organisés autour d'une placette et reliés par la sente piétonne de Beuland au cœur même du bourg. Sont ainsi prévus une maison de services médicaux et un futur équipement commercial rendu nécessaire par la fermeture prochaine du commerce alimentaire situé sur la place du bourg.

Les coûts d'aménagement pour la réalisation d'une première tranche s'élèvent à :	1 200 000 €
- Chaussée interne de zone = 150 ml* 12 m emprise *160 €/m ²	288 000 €
- Eclairage public	41 464 €
- Lampadaires	92 400 €
- Réseau basse tension	90 060 €
- Transformateur	500 000 €
-Réseau eau potable (EP) + PI (incendie)	61 431 €
- Réseau eaux usées (EU)	113 789 €
- Telecom + Fibre optique	12 856 €

Pour mener à bien l'aménagement de cette zone mixte sur le pôle de Villiers-Saint-Georges, la CC du Provinois envisage d'en prendre 20% à sa charge, soit **240 000 €**.

Elle demande, au titre du contrat de site, un appui à hauteur de 80% des investissements nécessaires soit **960 000 €**.

Calendrier de réalisation : études 2009 - début des travaux 2010.

Evaluation :

Nombre d'emplois créés bruts : une vingtaine d'emplois en première tranche.

Nombre de TPE créées : 2

Nombre de visites d'entreprises :

Axe n° 1 : Créer de l'activité et des emplois privés

Action 3

Construction d'un immeuble de bureaux sur le Parc d'activités du DURTEINT

La Communauté de communes du Provinois cherche à accroître l'offre immobilière sur son territoire afin de répondre aux besoins des entreprises locales ou désirant s'implanter sur le Provinois.

En 2007, elle a lancé l'aménagement du Parc d'activités du Durteint et sollicité IE 77, qui regroupe la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole de la Brie, la SNVB (groupe CIC) et le Conseil Général, pour la construction d'un bâtiment de bureaux livré en septembre 2008 à la société NCH qui emploie 52 salariés.

Suite à un incendie qui a détruit des locaux d'activités communautaires en février 2008, la communauté de communes doit reloger deux entreprises et conserver une cinquantaine de salariés. Elle souhaite également disposer de bureaux à louer au regard des demandes qu'elle enregistre.

Un bâtiment HQE d'environ 1 000 m² sera construit sur le Parc du Durteint.

Ce projet, évalué à **1 949 200 M€** pourrait être financé de façon quadripartite :

- Le Conseil Régional au titre de son aide aux bâtiments d'activités sera sollicité à hauteur de 457 000 €.
- Le Conseil Général apportera une aide de 103 614 € à travers le contrat CLAIR.
- L'Etat au titre de la DDR a notifié une dotation de 80 000 €.
- La CC du Provinois financerait l'opération à hauteur de 20% soit 389 840 €.

Elle demande d'inscrire au contrat de site la somme de **918 746 €**.

Calendrier de réalisation : remise APS juillet / validation APD fin septembre / Début travaux mars 2010

Evaluation :

M2 de S.H.O.N. en HQE / environ 1 000m²

Nombre de TPE créées prévisionnel : 1

Nombre d'entreprises implantées : 3

Axe n° 1 : Créer de l'activité et des emplois privés

Action 4

Renforcer l'attractivité résidentielle de SOURDUN par des aménagements routiers et urbains, le développement d'un pôle éducatif et citoyen et la requalification du cœur de bourg

Le départ du Régiment de Hussards à partir de 2009 bouleverse la situation de la commune de SOURDUN tant sur le plan des écoles que sur le plan économique ou encore sur celui de l'immobilier.

La commune a immédiatement initié une réflexion afin d'élaborer une stratégie d'action pour faire face à cette nouvelle donne, en envisageant :

- La requalification de la RD 619 dans toute la traversée de l'agglomération, requalification qui ne pourrait que favoriser son dynamisme économique et améliorer son image, à l'entrée du département de Seine-et-Marne.
- Le traitement des entrées de ville,
- L'implantation d'une surface commerciale de type supérette,
- L'extension du parking de l'école et la sécurisation des abords de l'école,
- L'aménagement qualitatif de la place du village,
- L'intégration des déplacements sécurisés en mode doux sur toute la commune,
- La création d'une nouvelle salle des fêtes et des locaux associatifs.

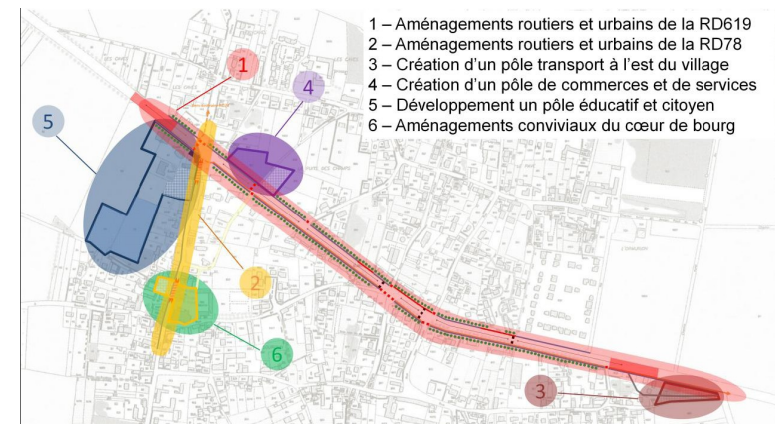
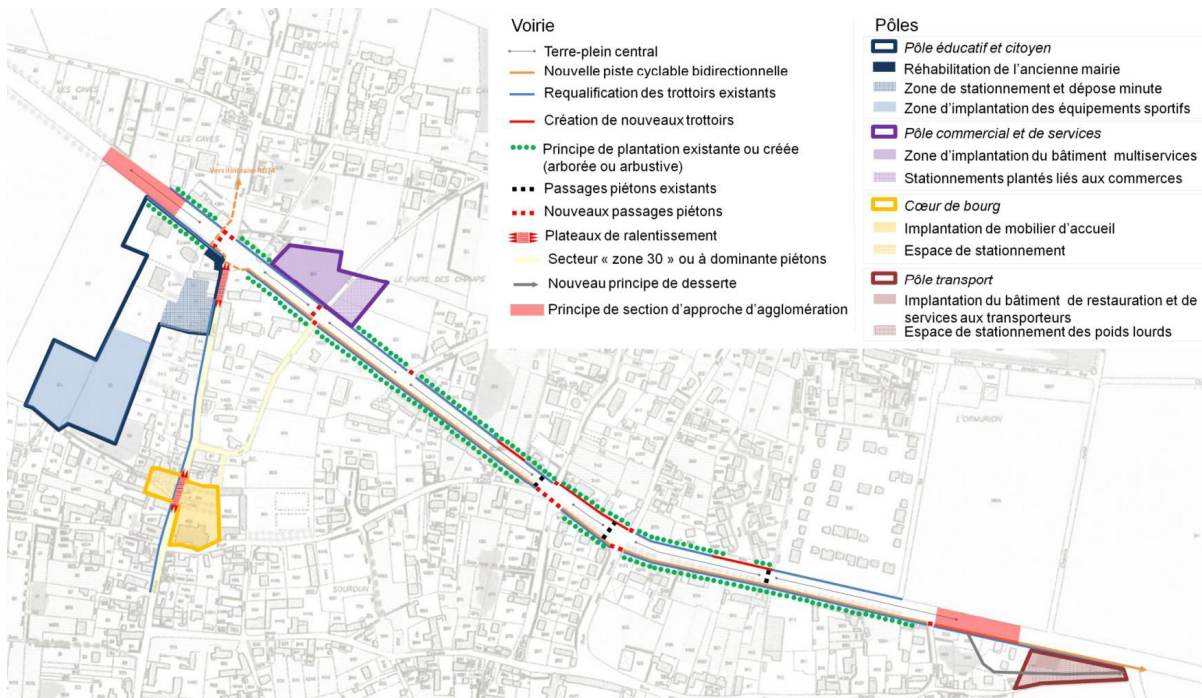
Pour appuyer cette réflexion, il a été décidé de consacrer une partie de l'étude diagnostic confiée au cabinet DTZ Consulting à la définition des actions à mettre en œuvre pour créer de nouvelles perspectives de développement à moyen et long terme, notamment en matière d'aménagement urbain.

Les actions d'aménagement proposées visent à renforcer l'attractivité résidentielle de la commune en requalifiant la trame urbaine selon deux axes :

- Les aménagements routiers et urbains sur les deux axes principaux de transit traversant le bourg,
- Les aménagements et le développement de 4 pôles structurants.

Au terme de cette étude (voir en annexe n° 2), la commune de SOURDUN a retenu quatre opérations :

- Opération n° 1 : Aménagement routiers et urbains de la RD 619
- Opération n° 2 : Aménagements routiers et urbains de la RD 78
- Opération n° 5 : Développement d'un pôle éducatif et citoyen autour de l'ancienne mairie
- Opération n° 6 : Requalification du cœur de bourg

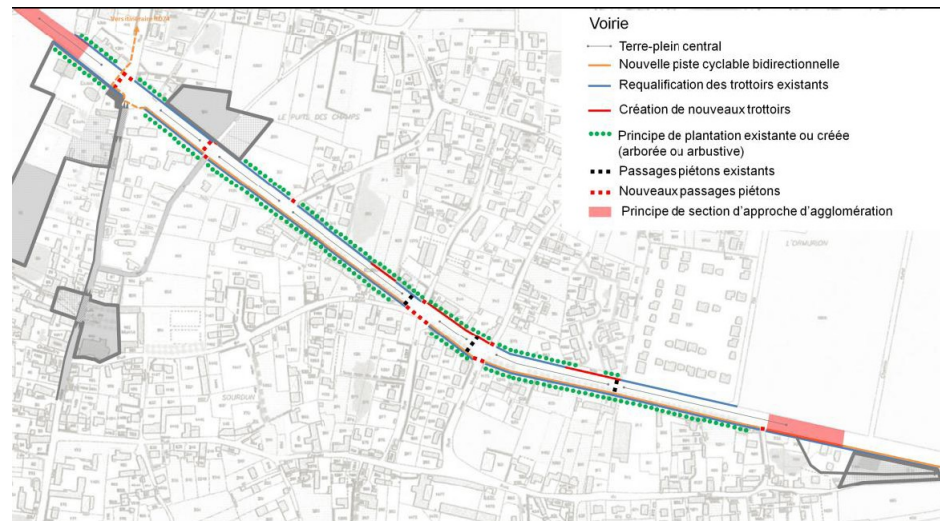


Action 4 /

Opération n° 1 : Aménagement routiers et urbains de la RD 619

Les actions proposées sont :

- Un renforcement des aménagements en faveur des piétons et des circulations douces :
- La création et la requalification des trottoirs sur les deux côtés de la chaussée,
- La création d'une piste cyclable ayant pour vocation de renforcer les liens entre le village et le futur pôle d'emplois de la caserne (SETRA, internat d'excellence et potentiellement quelques entreprises privées sur la «zone technique») tout en veillant à l'intégration à terme de ce tracé aux itinéraires du schéma départemental (lien avec la RD74 au nord),
- La création de passages piétons surélevés traversant la RD619 et les rues adjacentes.
- Un aménagement visant à réduire la vitesse des véhicules motorisés et marquant l'entrée dans une zone urbanisée :
- Reprise du revêtement de la chaussée,
- Création d'un terre-plein central créant des îlots pour les traversées piétonnes,
- Un système d'éclairage mettant dans le champs de vision du conducteur les abords piétonniers et marquant les passages traversant les voies.



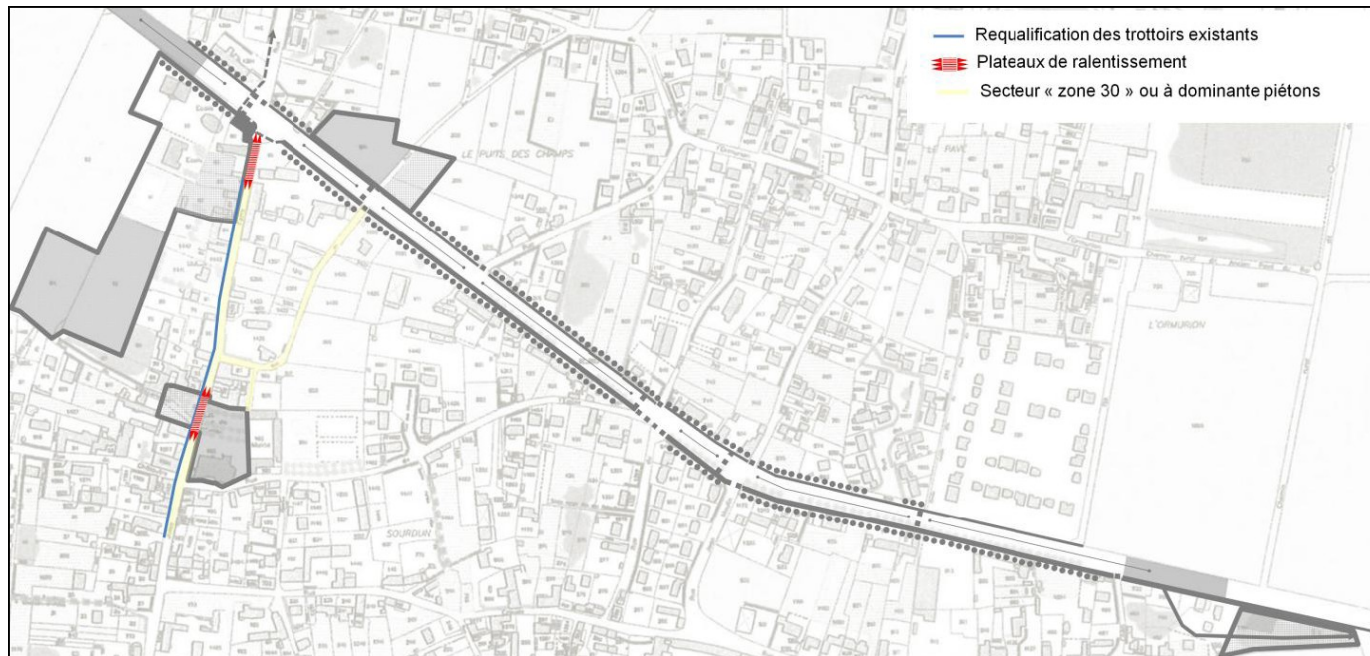
Calendrier de réalisation : 2010-2011

Action 4 /

Opération n° 2 : Aménagements routiers et urbains de la RD 78

Les actions proposées sont :

- La confortation des espaces et des circulations piétonniers entre le pôle scolaire, le futur pôle de commerces et de services sur l'actuelle dent creuse et le coeur historique du bourg :
- L'élargissement / regroupement des trottoirs à 1 m minimum et continus sur toute la longueur de la rue Jules Ferry (RD78) reliant le pôle scolaire,
- Le piétonisation de la rue du Puits des Champs et la requalification du passage reliant celle-ci à la place de l'église et à la mairie.
- La réduction de la vitesse des véhicules motorisés sur un axe majeur de la vie locale :
- Marquage d'une zone 30 par un revêtement spécifique,
- Création de deux plateaux ralentisseurs en continuité de la place de l'église et du pôle scolaire.



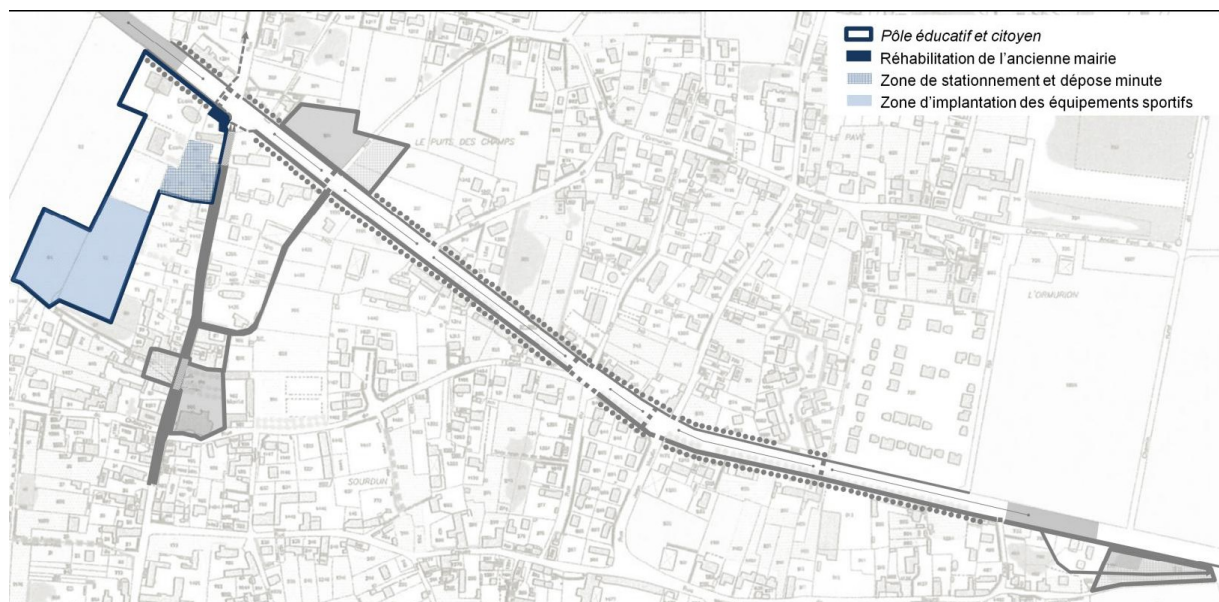
Calendrier de réalisation : 2010-2011

Action 4 /

Opération n° 5 : Développement d'un pôle éducatif et citoyen autour de l'ancienne mairie

Les actions proposées sont :

- Amélioration de l'accès et de la desserte pour les parents véhiculés :
- Création d'un parking sur l'actuel emplacement réservé,
- Création d'un dépose minute optimisant l'accès sécurisé des enfants.
- Création d'un équipement sportif sur l'actuel emplacement réservé et en continuité de l'espace scolaire : salle omnisport pour les scolaires et les clubs du village,
- Réhabilitation de l'ancienne mairie afin d'accueillir les associations notamment celles liées aux activités périscolaires . Le contenu de cette opération dépend largement de l'état du bâtiment et des ambitions de la commune et ne permet pas, en l'état actuel des connaissances, de réaliser une évaluation de son coût, même global.



Calendrier de réalisation : Etudes 2010 - Travaux 2011

Evaluation :

Nombre de classes accueillies dans la salle omnisports :

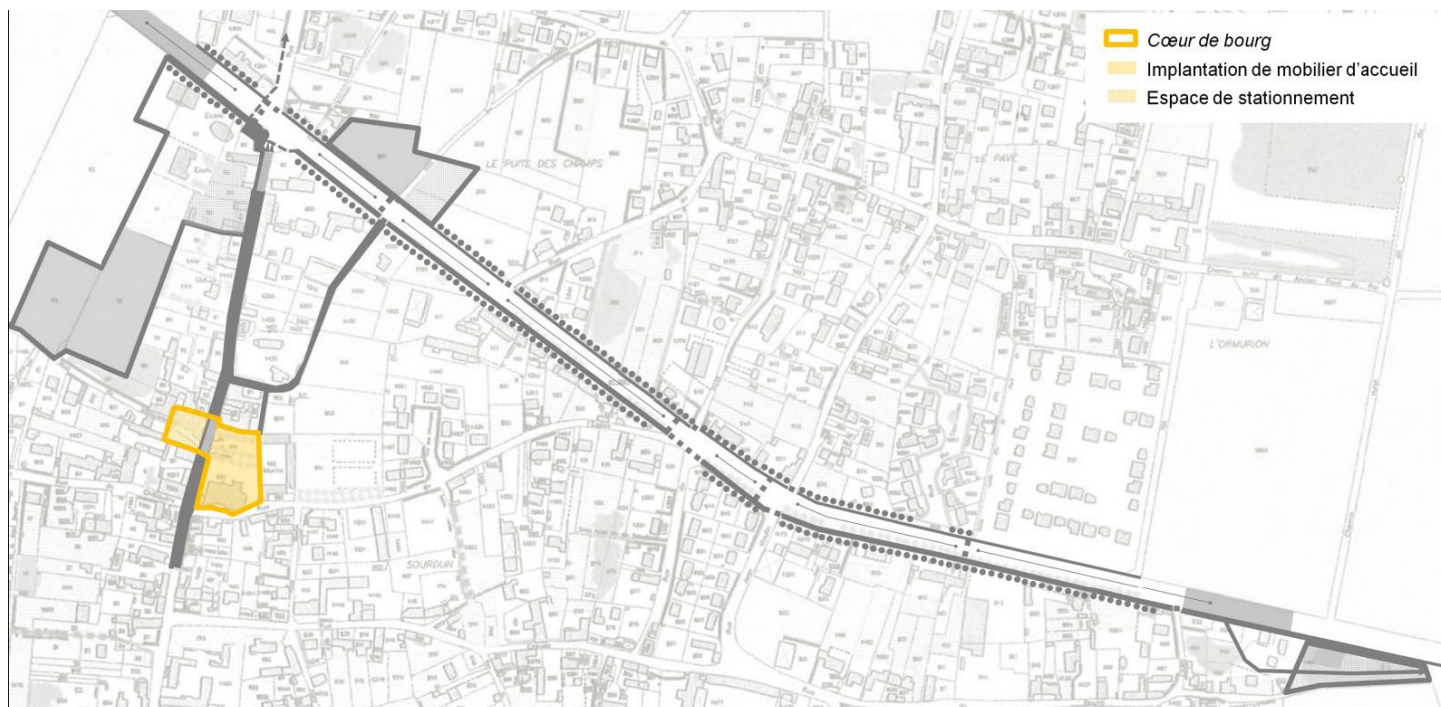
Nombre d'associations hébergées

Action 4 /

Opération n° 6 : Requalification du cœur de bourg

Les actions proposées sont :

- 1▣ Une réorganisation du stationnement : création d'un parking planté sur la partie ouest de la place (partie à l'ouest de la RD78)
- 2▣ Requalification de la partie est de la place :
- 3▣ Mise en valeur de l'alignement d'arbres,
- 4▣ Reprise du revêtement,
- 5▣ Installation de mobilier urbain convivial.



Calendrier de réalisation : Etudes 2010 - Travaux 2011

Financement de l'action 4 et de ses 4 opérations

Leurs modalités de financement sont récapitulées dans le tableau suivant :

	Coût total	Commune de SOURDUN	Etat (CRSD)	Etat (autres)	Conseil Régional (*)	Conseil Général
Opération 1 : Aménagements routiers et urbains de la RD 619						Contrat Triennal de voirie en deux tranches
	1 500 000 €	325 000 €	875 000 €			300 000 €
Opération 2 : Requalification de la RD 78						Contrat Triennal de voirie en une tranche
	650 000 €	187 971 €	312 029 €			150 000 €
Opération 5 : Développement d'un pôle citoyen autour de l'ancienne mairie				CNDS, DGE	« contrat régional » soit une aide de 35% plafonnée à un coût éligible de 3M€ ou « aménagement et développement rural » soit une aide de 30% du coût éligible et plafonnée à une subvention de 305000€ (90% aide régionale)	Contrat ConTact 345 000 € (étude déjà réalisée 20 000 €)
construction salle omnisports et réhabilitation de l'ancienne mairie	2 324 798 €	464960 €	728 512 €		820.826	345 000 €

Opération 6 : Requalification du cœur de bourg				« contrat régional » soit une aide de 35% plafonnée à un coût éligible de 3M€ ou » aménagement et développement rural »soit une aide de 30% du coût éligible et plafonnée à une subvention de 305000€ (10% aide régionale)	
	281 000 €	56 240 €	99 257 €	91 203	
TOTAL	4 755 998 €	1 034 171 €	2 014 798 €	912 029 €	795 000 €

Au titre du CRSD, la commune de SOURDUN pourrait bénéficier d'une aide de 2 014 798 €.

(*) Pour la Région : les montants financiers sont indiqués sous réserve des résultats de l'instruction des dossiers, des conditions d'éligibilité relatifs à chaque dispositif et de la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Axe n°2 : Renforcer l'attractivité du territoire et développer les services publics ou au public

Action 5

Création d'un Centre aquatique intercommunal à Provins

Afin de permettre à tous ses enfants de pouvoir faire l'apprentissage de la natation et d'offrir à ses habitants l'accès à un équipement de loisirs et de détente, la Communauté de communes du Provinois étudie la réalisation d'un centre aquatique.

Ce faisant, elle vise également à conforter la ville de Provins comme pôle urbain à l'est de la Seine et Marne, en la dotant d'un équipement structurant, à l'échelle de son Pays et contribuant à l'attractivité de son territoire.

Actuellement la seule piscine municipale de Provins ne suffit pas à couvrir les besoins de la commune et des communes voisines ni pour l'apprentissage de la natation par les scolaires, ni pour les clubs et associations sportives. Ainsi, les besoins théoriques en superficie de plan d'eau pour assurer la natation scolaire seraient au minimum de 500 m² alors que la piscine actuelle ne dispose que d'un bassin de 250 m².

De plus, les équipements vétustes ne répondent pas aux normes et exigences de la réglementation en vigueur.

C'est pourquoi, la Communauté de communes du Provinois a lancé une étude de programmation visant à définir les caractéristiques d'un équipement aquatique susceptible de répondre à l'ensemble de ces besoins tant scolaires que loisirs détente.

Le coût de réalisation de cet équipement est estimé à **15 M€**.

Le Conseil régional soutiendra ce projet dans le cadre de son dispositif « Plan Piscines » sur la base d'une aide dont le montant reste à déterminer précisément. Le montant de la subvention varie en fonction du plafond de dépense subventionnable de 8 M€ HT et d'un taux variant de 10 % à 35 %. L'aide régionale attendue est donc a minima sur la base d'un dossier considéré éligible de 800 K€ et au maximum 2,8 M€.

Le Conseil Général devrait apporter une aide d'environ **500 000 €** au titre du droit commun ou au titre des politiques contractuelles.

Le CNDS pourrait aider ce projet à hauteur de 1 M€.

La Communauté de communes qui étudie les modalités de réalisation de cet équipement (régie directe, BEA, concession, PPP...), prendrait à sa charge - 6,8 M€.

La CC du Provinois souhaite que 4,2 M€ puissent être apportés à ce projet au titre du contrat de site.

Calendrier de réalisation : Etude de pré-programmation en cours. Etude de Programmation fin 2009. Début travaux 2011. Livraison 2013.

Evaluation :

nombre d'entrées totales,
nombre d'entrées scolaires

Action 6

Construction d'une caserne de gendarmerie de 6 logements à Villiers-Saint-Georges

Depuis 2004, la communauté de brigade de Provins regroupe autour de la brigade mère de Provins, deux brigades filles : les brigades de proximité de Jouy le Châtel et de Villiers-Saint-Georges. 20 gendarmes assurent ainsi la sécurité sur une vaste zone rurale couvrant 55 000 hectares.

Il est impératif de maintenir l'implantation d'une gendarmerie à Villiers-Saint-Georges comme à Provins et à Jouy le Châtel. Seul ce maillage du territoire permet aux gendarmes d'assurer une sécurité de proximité auprès des 14 000 habitants concernés. De plus, la situation de Villiers-Saint-Georges à proximité de la RN4,, axe accidentogène et vecteur de délinquance, permet une action plus efficace de la Gendarmerie.

Pour toutes ces raisons, la Communauté de communes du Provinois a décidé, en décembre 2006, d'assurer la reconstruction de la brigade de gendarmerie de Villiers-Saint-Georges qui se trouve dans un réel état de délabrement. L'humidité persistante génère des nuisances olfactives, la tuyauterie en plomb est très dégradée, des fuites d'eau régulières sont signalées...

Par ailleurs, ces bâtiments sont mal conçus et obligent les familles à être en contact avec le public : entrée commune, proximité cellule et logement, desservi par le même couloir...

Dans le cadre du comité de site de défense, le **Conseil général** a retenu le principe d'une cession par le Département de ce bâtiment à l'euro symbolique à la Communauté de communes dès que le transfert de la gendarmerie sera effectué et sous réserve que la Communauté de communes y réalise un équipement d'intérêt général. Il en a délibéré le 30 avril 2009.

La reconstruction d'une nouvelle caserne de gendarmerie répondant au cahier d'expression des besoins de la Gendarmerie Nationale sera réalisée au sein d'une zone mixte d'activités et d'habitat pour un coût d'opération estimé à **2 M€**.

Le projet est porté par un Syndicat Mixte. Au terme de la construction, le bâtiment sera rétrocédé à la communauté de communes, les emprunts également. L'aide permettra un remboursement anticipé d'une partie de ces emprunts.

Le Conseil régional, dans le cadre de son programme d'action en faveur de la sécurité adopté par délibération du 4 décembre 1998, apporte une contribution financière aux investissements immobiliers pour la construction de gendarmeries.

Le taux de la subvention régionale est de 30% maximum du montant HT des travaux hors honoraires et révisions.

Une demande de subvention sera donc déposée courant 2009 pour une aide estimée à **600 000 €**.

Les acquisitions foncières qui s'élèvent à 19 911,15 € ont déjà été subventionnées à hauteur de **8 533 €** par le **Conseil Régional**.

L'**Etat** apportera son appui au titre du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie. Son aide représentera 18% du coût plafond soit **environ 212 544 €**.

La Communauté de communes prendra à sa charge 20% des investissements soit **475 000 €**.

Au regard de l'enjeu que représente le maintien de cette gendarmerie, la Communauté de communes du Provinois souhaite pouvoir mobiliser les fonds du contrat de site à hauteur de 712 456 M€.

Calendrier de réalisation : APS remis - Validation APD fin juin 2009 - Début des travaux printemps 2010. Livraison 2011.

Evaluation :

- Nombre d'emplois concernés :
- Population concernée :

4 - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Le départ du 2^{ème} Régiment de Hussards rend nécessaire la mise en œuvre d'un programme d'actions visant notamment à reclasser les personnels, recruter les agents techniques nécessaires pour les services délocalisés, menées des actions dans le domaine de la santé et soutenir l'offre d'emploi locale.

Le volet « emploi formation » du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Provins-Sourdun se concrétisera par les actions suivantes :

- 1 actions liées au suivi des personnels se retrouvant dans la situation de demandeurs d'emploi (personnels civils ou personnels militaires ayant souhaité rester sur le territoire du Provinois)

Ces actions se matérialiseront principalement par la mobilisation des outils de droit commun du service public de l'emploi et en particulier ceux de pôle emploi :

- Sensibilisation des personnels et des familles à l'utilisation des services à distance de pôle emploi (offres et indemnisation) permettant aux personnes de se familiariser aux techniques de recherche d'emploi par l'utilisation de l'informatique et d'Internet.
- Désignation d'un conseiller référent unique au sein de Pôle emploi, chargé de suivre la problématique emploi -formation des personnes.
- Mise en place d'un suivi personnalisé de la recherche d'emploi à un mois.
- Prospection des entreprises susceptibles d'accueillir les demandeurs d'emploi issus de la fermeture du site militaire
- Mobilisation des outils formation préalables aux recrutements locaux potentiels.
- Mobilisation des prestations et des mesures pour faciliter les embauches

- 2 Mise en place d'un plan d'actions spécifique, dès lors que les demandeurs d'emploi répertoriés révèlent des projets professionnels relevant de familles professionnelles similaires. Ce travail , qui a pour objet de favoriser la mobilité professionnelle des personnes, pourra se concrétiser par la réalisation d'une plateforme projet destinée à capitaliser des savoir-faire requis pour des métiers porteurs identifiés sur le territoire.

3 Actions liées à l'implantation sur le site d'un internat d'excellence et permettant, dès lors que les offres sont déposées à Pôle emploi, de travailler sur des recrutements :

- Mise en place de formations préalables à l'embauche
- Mise en place d'évaluation des compétences et des capacités
- Utilisation, le cas échéant, des contrats aidés
- Utilisation, le cas échéant, de la méthode de recrutement par simulation.

4 Actions spécifiques menées dans le domaine de la santé pour pourvoir les postes laissés vacants du fait du départ des conjointes ou conjoints des militaires quittant le Provinois.

5 Déclinaison de la Convention interentreprises d'appui à l'élaboration de plans de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) afin de soutenir l'offre d'emploi locale.

Cette convention est portée par les Chambres de métiers et de l'artisanat Nord et Sud Seine- et- Marne et couvre la totalité du département de Seine et Marne.

Elle est particulièrement adaptée au tissu d'entreprises artisanales de faible taille qui caractérise le Provinois .

Cette action intitulée « qualité globale » a pour objectif d'accompagner des entreprises artisanales dans la mise en place d'un plan de GEPC inter entreprises et de leur apporter un soutien adapté.

Ce dispositif sera mis en œuvre par le Service public de l'emploi local qui se réunira mensuellement dans sa version restreinte composée de :

- la direction départementale du travail
- Pôle Emploi
- La Mission locale du Provinois

A ces réunions, viendront s'adjoindre tous les partenaires locaux (Communautés de communes, chambres consulaires, centres de formation..) susceptibles d'apporter leur contribution au développement des actions menées dans le cadre de l'accompagnement de ce contrat de site.

5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Axe 1 : Favoriser la création d'activité et d'emplois dans le secteur privé	Montant de l'action	Partenaires					
	en €	ETAT (CRSD) FRED et FNADT	Etat (Autres)	CC du Provinois	Commune de Sourdun	C Régional (*)	C Général
1- Aménagement d'un Parc d'activités intercommunal sur l'éco-quartier des Hauts de Provins							
Aménagement du rond point route de Chalautre-Hôpital-Lycée des Pannevelles (1)	680 000	544 000		136 000		Possibilité de cofinancement Région	
Création d'un rond point RD 619/RD1 (1)	1 300 000	650 000				Possibilité de cofinancement Région	650 000
<i>(1) le coût est évalué sur la base d'une reprise de la structure de voirie existante avec acquisitions foncières, études et contrôle mais hors éclairage public</i>							
2 - Aménagement d'un Parc d'activités intercommunal à Villiers-Saint-Georges pour l'accueil d'activités, d'une gendarmerie et de logements	1 200 000	960 000		240 000			
3 - Construction d'un immeuble de bureaux sur le Parc d'activités du Durteint à Provins	1 949 200	918 746	80 000 (DDR)	389 840		457 000	103 614
4-Renforcer l'attractivité résidentielle de SOURDUN par des aménagements routiers et urbains, le développement d'un pôle éducatif et citoyen et la requalification du cœur de bourg	4 755 998	2 014 798			1 034 171	912 029	795 000

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire en développant les services publics ou au public	Montant de l'action	Partenaires					
	en €	ETAT (CRSD) FRED et FNADT	Etat (Autres)	CC du Provinois	Commune de Sourdun	C Régional	C Général
5 - Création d'un Centre aquatique intercommunal à Provins	15 000 000	4 200 000	1 000 000	6 800 000		2 500 000	500 000 (**)
6 - Construction d'une caserne de gendarmerie de 6 logements à Villiers-Saint- Georges	2 000 000	712 456	212 544	475 000		600 000	

	Montant des actions	Subventions					
	en €	ETAT (CRSD) FRED et FNADT	Etat (Autres)	CC du Provinois	Commune de Sourdun	C Régional	C Général
TOTAUX	26 885 198	10 000 000	1 292 544	8 040 840	1 034 171	4 469 029	2 048 614

(*) Pour la Région : les montants financiers sont indiqués sous réserve des résultats de l'instruction des dossiers, des conditions d'éligibilité relatifs à chaque dispositif et de la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional.

(**) Ce financement interviendra au titre du droit commun ou des politiques contractuelles.

Le principe de fongibilité des actions s'appliquera pour leur financement

6 - GOUVERNANCE

- **Pilotage du Contrat:**

Le contrat de redynamisation du site de défense de PROVINS SOURDUN est mis en œuvre par un comité de pilotage, présidé par le Préfet du département de Seine-et-Marne, qui rassemble tous les partenaires.

Il se réunira une fois par semestre.

- **Animation :**

Le Chef de projet du CRSD est le sous-préfet de PROVINS.

- **Suivi :**

Un comité technique sera chargé de l'organisation et de la coordination de l'action des différents partenaires (services déconcentrés de l'Etat, collectivités concernées, partenaires socio-économiques).

Il se réunira autant que de besoin sous la présidence du chef de projet. Il préparera les réunions du comité de pilotage.

7 - ÉVALUATION

Il sera procédé à l'évaluation du CRSD une fois par an, soit cinq fois pendant la durée du contrat. Elle se poursuivra pendant deux ans au-delà de la clôture pour la comptabilisation des emplois créés. Le chef de projet du CRSD établira, lors de la première réunion d'évaluation, un rapport de gestion sur l'état d'avancement des projets inscrits au Contrat et identifiera les difficultés éventuellement rencontrées.

L'évaluation se fondera à la fois sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Une attention particulière sera accordée au :

- nombre d'emplois créés sur le périmètre du Contrat ;
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du Contrat ;
- taux de reclassement local des personnels du 2^{ème} Régiment de Hussards restant au départ du Régiment ;
- nombre d'emplois créés à l'occasion de la réaffectation de l'emprise.

8- SIGNATURES

Paris, le

Le Préfet
de Seine-et-Marne

Le Président de la
Communauté de
communes du
PROVINOIS
Député-Maire de
PROVINS

Le Maire de SOURDUN

Le Président
du Conseil Général de
Seine-et-Marne

Michel GUILLOT

Christian JACOB

Eric TORPIER

Vincent EBLE

En présence de

M. le Secrétaire d'Etat
chargé de l'Aménagement du Territoire

Hubert FALCO

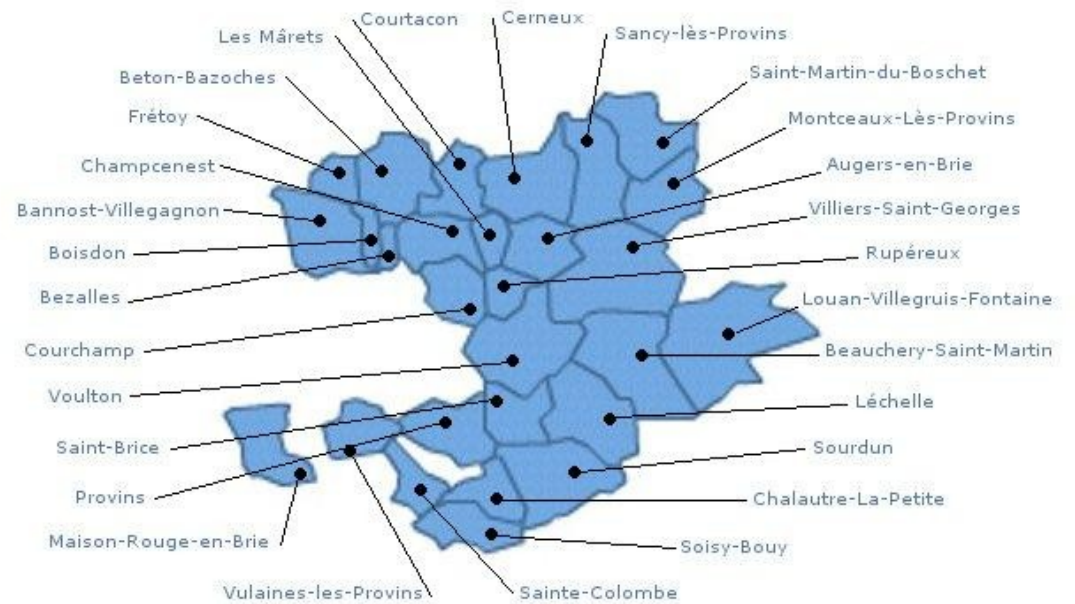
9- ANNEXES

Annexe 1 : Périmètre d'application

Communauté de communes du Provinois et ses 28 communes



Les 28 communes de la Communauté de Communes du Provinois



Annexe 2 : Diagnostic du territoire (*sur CD ROM*)

Annexe 3 : Rapport VERDEAUX (*sur CD ROM*)

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs des cofinancements

Axe 1 : Favoriser la création d'activité et d'emplois dans le secteur privé	Montant de l'action en €	Partenaires					C Général
		ETAT (CRSD) (FRED et FNADT)	Etat (Autres)	CC du Provinois	Commune de Sourdun	C Régional (*)	
1- Aménagement d'un Parc d'activités intercommunal sur l'éco-quartier des Hauts de Provins							
Aménagement du rond point route de Chalautre-Hôpital-Lycée des Pannevelles (1)	680 000	544 000		136 000		Possibilité de cofinancement Région	
Création d'un rond point RD 619/RD1 (1)	1 300 000	650 000				Possibilité de cofinancement Région	650 000
<i>(1) le coût est évalué sur la base d'une reprise de la structure de voirie existante avec acquisitions foncières, études et contrôle mais hors éclairage public</i>							
2 - Aménagement d'un Parc d'activités intercommunal à Villiers-Saint-Georges pour l'accueil d'activités, d'une gendarmerie et de logements	1 200 000	960 000		240 000			
3 - Construction d'un immeuble de bureaux sur le Parc d'activités du Durteint à Provins	1 949 200	918 746	80 000 (DDR)	389 840		457 000	103 614
4-Renforcer l'attractivité résidentielle de SOURDUN par des aménagements routiers et urbains, le développement d'un pôle éducatif et citoyen et la requalification du cœur de bourg	4 755 998	2 014 798			1 034 171	911 029	795 000

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire en développant les services publics ou au public	Montant de l'action	Partenaires					
	en €	ETAT (CRSD) (FRED et FNADT)	Etat (Autres)	CC du Provinois	Commune de Sourdun	C Régional	C Général
5 - Création d'un Centre aquatique intercommunal à Provins	15 000 000	4 200 000	1 000 000	6 800 000		2 500 000	500 000 (**)
6 - Construction d'une caserne de gendarmerie de 6 logements à Villiers-Saint- Georges	2 000 000	712 456	212 544	475 000		600 000	

	Montant des actions	Subventions					
	en €	ETAT (CRSD) (FRED et CNADT)	Etat (Autres)	CC du Provinois	Commune de Sourdun	C Régional	C Général
TOTAUX	26 885 198	10 000 000	1 292 544	8 040 840	1 034 171	4 469 029	2 048 614

(*) Pour la Région : les montants financiers sont indiqués sous réserve des résultats de l'instruction des dossiers, des conditions d'éligibilité relatifs à chaque dispositif et de la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional.

(**) Ce financement interviendra au titre du droit commun ou au titre des politiques contractuelles.

Le principe de fongibilité des actions s'appliquera pour leur financement

Annexe 5 : Glossaire

AFR Aide à finalité régionale

CC Communauté de Communes

CNDS Centre National pour le Développement du Sport

CRSD Contrat de redynamisation de site de défense

DAR Délégation aux restructurations de la défense

DDR Dotation de Développement Rural

DGE Dotation Globale d'Équipement

DIACT Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

DMD Délégué militaire départemental

FNADT Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

FRED Fonds pour les restructurations de la défense

LFI Loi de Finances Initiale

LREP Laboratoire Régional de l'Est Parisien

SETRA Services d'Études sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements

SOVAFIM Société de Valorisation Foncière et Immobilière

ZAC Zone d'Aménagement Concerté

SOMMAIRE

	Pages
1 – Préambule	4
1.1 Le fait générateur	4
1.2 Le périmètre d'application	6
1.3 La durée du contrat et la gouvernance adoptée	7
1.4 La visite du Président de la République	9
2 – Diagnostic Territorial	12
<u>2.1</u> Diagnostic du territoire du Provinois	13
1. Le Provinois : un espace en périphérie de l'Ile-de-France	15
2. Un territoire en quête de consolidation économique	18
3. Un atout : l'économie résidentielle ?	21
<u>2.2</u> Diagnostic de Sourdon	25
3 – Axes stratégiques	30
<u>3.1</u> Les transferts d'emplois publics sur le site	30
3.1.1 → La délocalisation du SETRA et du Laboratoire régional de l'Est Parisien	30
3.1.2 → La création de l'Internat d'Excellence	31
3.1.3 → L'affectation foncière et immobilière du site	32
<u>3.2</u> Les projets structurants en matière de transports	34
3.2.1 → Le désenclavement routier	34
3.2.2 → L'aménagement de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine	34
<u>3.3</u> Les aides et les incitations fiscales	36
3.3.1 → Extension du périmètre du zonage « Aides à Finalité Régionale »	36

3.3.2 →	Le dispositif fiscal d'accompagnement des restructurations de défense	37
<u>3.4</u>	Les actions du contrat de redynamisation du site de défense	39
	Axe n° 1 : créer de l'activité et des emplois privés	39
	- Action 1 : aménagement d'un parc d'activités intercommunal sur l'éco-quartier des Hauts de Provins	39
	- Action 2 : aménagement d'un Parc d'activités Intercommunal à Villiers-Saint-Georges	41
	- Action 3 : construction d'un immeuble de bureaux sur le Parc d'activités du Durteint	43
	- Action 4 : renforcer l'attractivité résidentielle de Sourdun	44
	Axe n° 2 : renforcer l'attractivité du territoire et développer les services publics ou au public	52
	- Action 5 : création d'un centre aquatique intercommunal à Provins	52
	- Action 6 : construction d'une compagnie de gendarmerie de 6 logements à Villiers-Saint-Georges	54
4.	Programme d'accompagnement	56
5.	Engagements financiers	59
6.	Gouvernance	61
7.	Evaluation	62
8.	Signatures	63
9.	Annexes	64